



(2013)

RAPPORT D'ACTIVITÉS
DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE
DÉPARTEMENT DU DOUBS



Edito

► J'ai le plaisir de vous présenter, au nom des fonctionnaires et des agents publics qui travaillent sous mon autorité, le rapport d'activités des services de l'État dans le département du Doubs pour l'année 2013.

Les services publics jouent un rôle essentiel dans la vie des territoires, en conduisant de multiples actions dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la sécurité, du développement économique ou encore de la cohésion sociale.

L'emploi est la préoccupation principale de nombre de nos concitoyens. Notre priorité absolue est de leur apporter des réponses par la pérennisation et le développement de l'emploi local, qui repose sur la valorisation des potentiels et des savoirs-faire présents sur notre territoire. A cet égard l'État a su, en fédérant les énergies avec l'appui de ses partenaires et notamment les collectivités locales, mobiliser les outils disponibles pour développer l'investissement et l'emploi, accentuer son action en faveur de l'activité en accompagnant les entreprises en difficultés et favoriser l'investissement des entreprises locales innovantes. Ces efforts seront poursuivis.

La première de nos responsabilités est d'assurer la sécurité et la protection des populations, que ce soit par une prise en charge la plus rapide et la plus efficace de personnes en situation de détresse ou par une lutte déterminée contre toutes les formes de délinquance. Les actions engagées dès 2012 et poursuivies en 2013 pour sensibiliser les populations et prévenir les risques ont porté leurs fruits, avec à la clé des résultats significatifs à l'actif des services de police et de gendarmerie en matière de sécurité tant en zone urbaine qu'en zone rurale. En particulier, il convient de souligner les acquis de la première année de fonctionnement de la zone de sécurité prioritaire de la Petite Hollande où des réponses concrètes ont pu être apportées dans une démarche multi-partenariale.

Par ailleurs, l'État participe activement à l'amélioration du cadre de vie des français. Dans le Doubs, il convient de souligner l'aboutissement de grands chantiers de rénovation urbaine et de projets structurants, mais aussi la mobilisation de dispositifs destinés à accompagner au plus près les populations les plus fragiles.

Cette année encore, les services de l'État ont eu à cœur de veiller au bon déroulement de la vie démocratique du département et à l'application des réformes, telles que le schéma départemental de coopération intercommunale et la mise en œuvre du décret portant délimitation des cantons du département. L'État territorial évolue dans sa manière d'informer les citoyens sur l'action qu'il mène, en recourant désormais à des outils modernes de communication tels que le nouveau portail internet des services de l'État ou encore en intervenant sur les réseaux sociaux.

Enfin, les services de l'État accompagnent les chantiers prioritaires du Gouvernement en faveur de la jeunesse, notamment au travers de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, qui doit permettre d'assurer une meilleure prise en compte du fonctionnement des enfants, leur procurer un plus grand épanouissement et une meilleure réussite scolaire.

Ce rapport ne prétend pas mettre en lumière de façon exhaustive l'ensemble des actions mené par les services de l'État dans le département mais vise à témoigner des faits et partenariats marquants qui ont jalonné l'année 2013. Ils sont l'illustration de la continuité de l'action publique mise en œuvre par des fonctionnaires et des agents publics engagés au service de l'intérêt général et de la valorisation des territoires.

Stéphane Fratacci
*Préfet de la région Franche-Comté
et du département du Doubs*

Sommaire

1. L'État, garant de la sécurité

▶ 1/ Sécurité publique

Plan de lutte contre les cambriolages	8
Renforcement de la sécurisation des lieux de culte	8
La coordination des forces de sécurité dans la zone de sécurité prioritaire de la Petite Hollande à Montbéliard	9

▷ 2/ Sécurité routière

Le village de la sécurité organisé le 19 octobre 2013 à Chateaufarine	10
La visite du délégué interministériel à la sécurité routière	11
Mise en service du premier radar discriminant poids lourds et véhicules légers dans le Doubs	11

▶ 3/ Sécurité civile

Opération de secours spéléo dans le réseau du Verneau	12
Exercice franco-suisse de secours en tunnel ferroviaire « trano 13 »	12
Signature du Plan Particulier d'Intervention du barrage du Châtelot	13
Signature de la convention SAMU-SDIS relative au secours à personne et à l'aide médicale urgente	13

2. L'État en action pour l'éducation, l'emploi et le développement économique

▶ 1/ Education

La réforme des rythmes scolaires	14
Les programmes de réussite éducative	15
Les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves handicapés	16
Les classes vocales du collège Diderot à Besançon	17

▷ 2/ Emploi

2013 : Mobilisation pour les contrats aidés dans le Doubs	18
Une percée de la Franche-Comté sur le contrat de génération	19
L'insertion par l'activité économique	20
La professionnalisation des missions locales	21
La maison de l'emploi au service du développement des territoires et des mutations économiques	21
L'insertion dans l'emploi pour des personnes en situation de handicap	21
Un pari sur la cohésion sociale au cœur de chaque territoire	21

▶ 3/ Développement économique

Inauguration de la papeterie Gemdoub	22
Lancement du projet Femto-st à Temis	22
La révision des valeurs locatives des locaux professionnels	23
La convention de revitalisation Peugeot Citroën Automobiles	23
L'activité dans le Doubs du commissaire au redressement productif	24
Déploiement des sites de production de la manufacture Hermès	24
Création d'une cellule de veille départementale au profit des entreprises	25
Réouverture des frontières russes aux bovins français : le Doubs précurseur	25

3. L'État en action pour lutter contre les inégalités et favoriser l'accès au logement

▶ 1/ Lutte contre les inégalités

La fin de la gestion saisonnière du dispositif d'hébergement d'urgence	26
De nouvelles ressources affectées par la loi de finances aux départements pour financer les allocations individuelles de solidarité	27
Un accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales dans le Doubs	27

▷ 2/ Logement – hébergement

La requalification du quartier de Fontaine Écu à Besançon	28
La mise en place du guichet unique de l'amélioration de l'habitat	28
Le plan départemental de l'habitat	29
La mobilisation du foncier public pour la construction de logements sociaux	29

4. L'État en action pour la préservation de l'environnement, l'aménagement et la gouvernance des territoires

▶ 1/ Environnement

La présence du lynx et du loup	30
La lutte contre les dégâts occasionnés par les campagnols	31
L'amélioration de la qualité des eaux du Doubs franco-suisse	31
Conférence de la loue et des rivières comtoises	31
L'approbation du sage Haut-Doubs, Haute-Loue	32
L'installation du comité de rivière « vallée du Doubs et territoires associés »	32
Le plan de protection de l'atmosphère de l'aire urbaine de Belfort Montbéliard Héricourt Delle	32
La signature d'un protocole d'accord entre Réseau Ferré de France et Pomona pour la dépollution du site de la rotonde à Besançon	33
Les syndicats mixtes des milieux aquatiques (smix)	33
Bientôt de nouvelles éoliennes sur les monts du Lomont	34
Les membres du coderst et de la cdnps en visite sur le terrain	35
Changement de gestionnaire de la réserve naturelle nationale du ravin de Valbois	35

▷ 2/ Aménagement

Charte de consommation des espaces agricoles et cdcea :	
une dynamique départementale pour réduire la consommation d'espace	36
Une nouvelle mairie à Pouilley-les-Vignes	37
Inauguration de la zone d'activité Europolys II	37
Inauguration de la maison natale de Victor Hugo	37
La cité des arts et de la culture à Besançon	38
Inauguration du pôle famille et de la maison de santé à Maïche	38
L'île en mouvement : un projet écologique de réhabilitation de friche industrielle	39
La fromagerie du pays de Montbéliard	39
Création d'un espace ludique VTT et multiglisses Syndicat Mixte Mont d'Or à Métabief	40
Les financements européens dans le département en 2013	40
Appel à projets « Transports collectifs et mobilité durable »	41
L'inauguration du poste électrique de 400 000 volts de Frasne	41

▶ 3/ Gouvernance des territoires

Première élection de la chambre interdépartementale d'agriculture	42
La mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale	42
La révision générale de la carte cantonale	43

5. Un État plus moderne, plus efficient et plus efficace :

Modernisations et réorganisations pour améliorer la délivrance des titres	44
Le bilan de l'expérimentation + « de services »	45
Le point sur l'IDE, site unique des services de l'État	46
Création de la plateforme régionale de la naturalisation le 1 ^{er} septembre 2013	47
Transfert du service facturier de la plateforme régionale chorus des préfectures vers la drfip	48
La gestion dématérialisée des contentieux administratifs avec Télérecours	48
Amélioration des conditions d'accueil des ressortissants étrangers	49
Certification Marianne	49
TÉLÉPAC : télédéclaration des demandes d'aides de la politique agricole commune	50
Le déménagement des archives de la préfecture avec l'aide du service des archives départementales	50

Annexe	51
--------	----

Glossaire	57
-----------	----



Opération de retrait du «parapluie» de l'hôtel préfectoral de Besançon

1. L'État garant de la sécurité

1/ Sécurité publique



▶ PLAN DE LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

La lutte contre la délinquance locale, organisée ou itinérante, constitue une priorité nationale pour les forces de l'ordre en 2013 et 2014. Déclinaison du plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée, la stratégie départementale mise en œuvre s'appuie sur plusieurs outils :

▶ **l'association des services de la police et de la gendarmerie nationales**, que ce soit au niveau de la recherche, de l'enquête judiciaire ou des moyens de la police technique et scientifique ;

▶ **le renforcement des opérations de surveillance et de contrôle du terrain.** Une « task force » spécifique de lutte contre les phénomènes de cambriolage a ainsi été mise en place par la gendarmerie sur les communes du pourtour de Besançon, renforçant la visibilité des forces de l'ordre sur cette thématique prioritaire couvrant la délinquance de proximité jusqu'à la délinquance en bande

organisée. Parallèlement, la direction départementale de la sécurité publique a intensifié son action en secteur police par une présence renforcée sur la voie publique.

▶ **l'utilisation de la réserve opérationnelle** afin d'accroître la présence sur le terrain des unités territoriales de la gendarmerie nationale.

Au-delà de l'action des forces de l'ordre, le dispositif anti-cambriolage comporte également quatre mesures à destination de la population :

▶ **la prévention des cambriolages ou des vols à main armée grâce au référent « sûreté »** de la police nationale qui rencontre sur le terrain les commerçants, les entreprises ou les particuliers en leur proposant des solutions adaptées ;

▶ **la promotion de l'appel citoyen du « 17 police-secours / 112 »** et du bouton d'alerte 17 : en effet, la majeure partie des interpellations de cambrioleurs

en flagrant délit intervient à la suite d'une intrusion suspecte signalée par le voisinage.

▶ **le dispositif « alerte commerces SMS »** : En collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, un dispositif d'alerte directe en temps réel par SMS mis en place au profit des commerçants a été renforcé en 2013. L'alerte SMS permet d'informer les adhérents des faits de délinquance commis au préjudice d'autres commerçants, contribuant ainsi à une plus grande vigilance de tous.

▶ **l'opération « tranquillité vacances »** : en cas d'absence pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent surveiller le domicile ou le commerce des demandeurs au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

La sécurité, partout et pour tous, est placée au cœur de l'action de la police et de la gendarmerie nationales.

Renforcement de la sécurisation des lieux de culte

L'année 2013 a été marquée par des actes de dégradation commis sur deux lieux de culte bison-tins. En réponse, la préfecture et la municipalité de Besançon, ont conduit le 12 novembre 2013, avec les représentants des différents cultes un temps d'échange permettant à chacun d'exprimer ses préoccupations et d'examiner les réponses à apporter afin de faire cesser ces actes intolérables et de maintenir, dans le cadre des lois de la République et de la laïcité, le respect et le dialogue entre tous.

La direction départementale de la sécurité publique a immédiatement mené un travail de sécurisation renforcée des abords des lieux concernés, tout particulièrement au moment des fêtes religieuses. Le référent sûreté de la police nationale a également apporté son concours dans le cadre de l'élaboration de mesures spécifiques de protection des bâtiments culturels, notamment en matière de déploiement de la vidéo-protection.

Sensibles au bien vivre ensemble, les services de l'État et des collectivités demeurent vigilants et mobilisés pour que chaque confession soit respectée.

871

**commerces
adhérents**

56 000

SMS envoyés

2 500

**foyers
inscrits**

3 448

**personnes
sensibilisées**

► LA COORDINATION DES FORCES DE SÉCURITÉ DANS LA ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE DE LA PETITE HOLLANDE À MONTBÉLIARD

Quartier de la Petite Hollande

Le territoire concerné : Le quartier de la Petite-Hollande à Montbéliard

Il est le plus grand quartier d'habitat social de l'agglomération où se concentrent de nombreux équipements communaux et services publics.

Il bénéficie d'un important programme de rénovation urbaine (18 267 307 € investis dont 3 600 000€ pour le collège Lou Blazer).

Il concentrait en 2012 la moitié des faits de violences urbaines de la circonscription (incendies de véhicules et de poubelles, jets de projectiles..) et le quart des cambriolages recensés sur l'agglomération.

La méthode :

Création de deux cellules de coordination opérationnelle :

► **cellule de coordination des forces de sécurité intérieure** : co-pilotée par le préfet de Région, préfet du Doubs et la procureure de la République, cette cellule décide des actions de sécurité et de maintien de l'ordre que mettent en œuvre les services de police. Elle facilite les échanges d'informations entre services administratifs, judiciaires et de renseignement.

► **cellule de coordination du partenariat** : co-pilotée par le préfet, la procureure de la République et le maire de Montbéliard, cette cellule assure le pilotage des actions de prévention de la délinquance en coordonnant les initiatives sur la citoyenneté, la médiation, les conduites addictives, l'aide aux victimes et le lien social.

Les résultats :

L'action méthodique et coordonnée de tous les services de sécurité ainsi que la mobilisation des partenaires tout au long de l'année 2013, ont apporté des premières réponses tangibles aux objectifs prioritaires de lutte contre la délinquance.

► **Lutte contre les trafics de stupéfiants et d'armes** : la forte mobilisation des services de police sous l'impulsion du Parquet a d'ores et déjà conduit à des résultats substantiels : saisies d'armes, de munitions, de produits stupéfiants, interpellations, démantèlement de réseaux de dimension nationale et internationale.

► **Lutte contre les cambriolages** : les modes de présence et de recueil d'information produisent des résultats, avec des cambriolages en baisse de 25,7 % (49 cambriolages en 2013 contre 66 en 2012).

► **Lutte contre les incivilités et notamment les rodéos** : la présence et les capacités d'intervention des forces de sécurité motocyclistes, associées à l'excellente collaboration avec les bailleurs sociaux (fouilles de caves..) donne des résultats concrets : saisie de véhicules, verbalisations, 50 % de faits signalés en moins en 2013.

► **Lutte contre les violences urbaines** : le mode de présence renforcée et fidélisée a permis de faire baisser de 20,7 % ces faits en un an avec notamment une baisse sensible des incendies de containers (28 faits en 2013 contre 37 en 2012), des rixes dans le quartier et des violences contre les secours.

Les 4 objectifs de la ZSP « Petite-Hollande » :

- la lutte contre les stupéfiants et les armes
- la lutte contre les vols par effraction
- la lutte contre les incivilités (dont les rodéos)
- la lutte contre les violences urbaines et les phénomènes de bandes

8800
habitants,

soit **35 %** de la population communale
dont

35 %
de jeunes de – de **20 ans.**

2/ Sécurité routière

► LE VILLAGE DE LA SÉCURITÉ ORGANISÉ LE 19 OCTOBRE 2013 À CHATEAUFARINE

Dans le cadre des rencontres de la sécurité, visant au renforcement du dialogue entre les forces de sécurité intérieures et la population qu'elles protègent, **Stéphane FRATACCI, préfet de la région Franche-Comté, préfet du Doubs** était présent sur le village de la sécurité le samedi 19 octobre 2013 au sein du centre commercial de Chateaufarine à Besançon.

Participaient à ce village, outre la préfecture, les différents acteurs de la sécurité, à savoir : la police nationale, la gendarmerie nationale, les sapeurs pompiers, la direction départementale de la police aux frontières, la direction départementale des territoires du Doubs, la police municipale de Besançon et les associations de protection civile.

Cette rencontre avec les différents acteurs de la sécurité a permis au public de mieux appréhender et d'échanger sur les missions de chacun dans le domaine de la sécurité.

Etait installés des stands consacrés à :

- la lutte contre les cambriolages et les vols à mains armées, notamment à travers d'échanges avec les référents sûreté ;
- des explications concernant les opérations particulières de sécurité proposées au public comme les opérations « tranquillité vacances » ou « tranquillité seniors » ;
- la lutte contre la fraude documentaire ;
- la lutte contre la drogue et la toxicomanie ;
- la présentation des actions de la brigade de prévention de la délinquance juvénile ;
- la prévention de la sécurité routière avec un quizz code de la route et une voiture tonneau.

« Cette rencontre avec les différents acteurs de la sécurité a permis au public de mieux appréhender et d'échanger sur les missions de chacun dans le domaine de la sécurité. »



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





Radar discriminant

► VISITE DU DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur Frédéric Péchenard, délégué interministériel à la sécurité routière, s'est rendu dans le Doubs le 9 octobre 2013 pour présider le **séminaire organisé par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement qui avait pour thème « la sécurité routière et le progrès automobile »**.

Cette rencontre a permis aux 75 agents ou porteurs de missions de l'État présents d'échanger et de partager sur la sécurité routière. Au préalable, le délégué a participé à une opération de contrôle organisée par la direction départementale des territoires avec l'appui de la gendarmerie nationale.

Les contrevenants interceptés par les forces de l'ordre ont eu la possibilité de choisir entre régler l'amende liée à l'infraction commise ou prendre le temps d'être sensibilisés sur place aux problématiques de sécurité routière et plus particulièrement à celle de la vitesse.

Cette action d'alternative à la sanction a permis ainsi de sensibiliser, avec pédagogie, 40 contrevenants sur les effets de la vitesse à travers la réalisation d'un quizz et la présentation d'une vidéo relatifs aux actions de prévention dans le Doubs.

► MISE EN SERVICE DU PREMIER RADAR DISCRIMINANT POIDS LOURDS ET VÉHICULES LÉGERS DANS LE DOUBS

Le 5 août 2013, le premier radar discriminant VL et PL du département a été mis en service sur l'A36, dans le sens Mulhouse - Beaune, sur la commune d'Exincourt, entre les échangeurs n°8 et n°9.

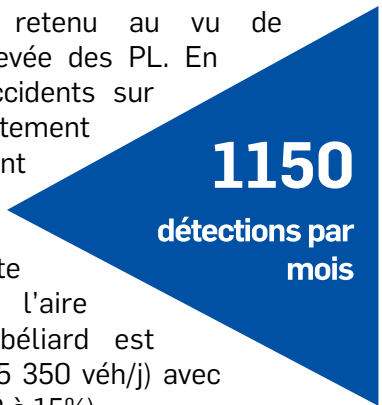
Ce dispositif permet principalement de discriminer, par rapport à leurs dimensions, les véhicules légers des poids lourds, et donc de contrôler les excès de vitesse par rapport à la vitesse limite autorisée de la catégorie (80 km/h pour les PL et 110 km/h pour les VL).

Ce site a été retenu au vu de l'accidentologie élevée des PL. En effet, 41% des accidents sur l'A36 dans le département du Doubs impliquent au moins un PL.

Par ailleurs, cette section d'autoroute périurbaine de l'aire urbaine de Montbéliard est très fréquentée (25 350 véh/j) avec un fort trafic PL (10 à 15%).

Enfin, dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère sur l'aire urbaine, le respect des limitations de vitesse sur cette zone est primordial pour garantir une bonne qualité de l'air.

Depuis sa mise en service, ce radar réalise en moyenne 1150 détections par mois.



3/ Sécurité civile

▶ OPÉRATION DE SECOURS SPÉLÉO DANS LE RÉSEAU DU VERNEAU

Le samedi 19 janvier 2013, deux spéléologues, une femme de 19 ans et un homme de 52 ans, partis en exploration dans le réseau du Verneau à Nans-sous-Sainte-Anne, se font surprendre par une brusque montée des eaux.

Ces 2 spéléologues avaient pour projet d'explorer une partie du réseau et de ressortir par le même accès, au plus tard à 2 h du matin le dimanche 20 janvier.

Les 2 spéléologues n'étant pas réapparus le dimanche à 11h, l'exploitant du gîte d'étape de Nans-sous-Sainte-Anne qui les hébergeait a alerté le conseiller technique départemental en spéléologie, qui a lui-même pris contact avec l'astreinte du service de protection civile de la préfecture.

A noter que le département subissait depuis plusieurs jours des fortes précipitations sous forme de neige ou de pluie, alimentant ainsi le débit du Verneau.

Une équipe de 3 sauveteurs spéléologues a été mobilisée et est entrée dans le réseau à 14 h.

A 18 h 30, les 2 spéléologues ressortaient sains et saufs du réseau accompagnés des 3 sauveteurs.

Au total, 12 spéléologues du Spéléo-Secours Français, 20 sapeurs-pompiers et 20 gendarmes ont été engagés dans cette opération.



12
spéléos-secours

20
sapeurs-pompiers

20
gendarmes

engagés dans cette opération

▶ EXERCICE FRANCO-SUISSE DE SECOURS EN TUNNEL FERROVIAIRE « TRANO 13 »

Du samedi 30 novembre à 21h au dimanche 1^{er} décembre 2013 à 7h, s'est déroulé un exercice franco-suisse de sécurité civile « TRANO 13 » ayant pour site le tunnel ferroviaire du Mont d'Or.

Situé sur la ligne Dole -Vallois ce tunnel monotube, d'une longueur totale de 6097m, dont 5107m en France et 990 m en Suisse, relie les 2 pays au niveau des communes des Longevilles Mont d'Or et de Vallorbe.

Cet exercice de grande ampleur, ayant nécessité 18 mois de préparation, a permis aux nombreux services suisses et français concernés, de travailler en toute sécurité, sur une simulation d'accident ferroviaire dans un tunnel. Le dispositif mis en place côté français comprenait environ 200 acteurs des secours.

Une rame TGV prêtée par la SNCF a été placée dans le tunnel, avec à son bord 130 figurants suisses.

Une fois l'alerte donnée, l'en-

jeu consistait à évacuer les passagers du train, côté français ou suisse, en respectant les pathologies fictivement attribuées à chaque figurant, puis à les prendre médicalement en charge.

L'action des différents services suisses et français (SNCF, RFF, SDIS, Gendarmerie, SAMU, PAF, ARS, DMD, mairie et préfecture) a contribué à la pleine réussite de cet exercice dont les enseignements permettront d'améliorer la réponse opérationnelle en cas d'accident.

« Trano 13 a permis aux services suisses et français de travailler en toute sécurité sur une simulation d'accident ferroviaire »

► SIGNATURE DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION DU BARRAGE DU CHATELÔT

Par arrêté du 31 mai 2013, le préfet a approuvé le plan particulier d'intervention (PPI) du barrage du Châtelot.


Le barrage, construit sur le Doubs à Villers-le-Lac, est placé sous le régime juridique d'une concession accordée à la société des forces motrices du Châtelot. Il est exploité par Groupe E (suisse). Son statut binational induit une coordination des autorités franco-suisse, tant en ce qui concerne la surveillance de l'ouvrage, que la définition des niveaux de danger et les modalités d'alerte de la population en cas de crues ou de rupture de l'ouvrage. La rupture du barrage provoquerait une onde de submersion dont l'effet dévastateur impacterait 55 communes et nécessiterait l'évacuation de 230 000 personnes.

Le PPI, dont l'application s'impose aux communes riveraines du Doubs de Villers-le-Lac à Branne, recense les enjeux (humains, matériels, environnementaux, ..) situés dans l'emprise de l'onde de submersion. Il décrit

Le Châtelôt

55 communes
impliquées soit

230 000 pers.



les conséquences de la destruction des infrastructures et définit les plans d'évacuation des populations. Par ailleurs il prévoit, pour chaque niveau de danger, les missions que devront conduire les services de l'État, les collectivités, les opérateurs concernés. Ce document est le fruit d'une collaboration de l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir pour gérer un tel événement.

► SIGNATURE DE LA CONVENTION SAMU-SDIS RELATIVE AU SECOURS À PERSONNE ET À L'AIDE MÉDICALE URGENTE

Signée le 17 juin 2013, cette convention formalise dans le Doubs, la coopération existant entre le SAMU et le SDIS. Les acteurs de l'aide médicale urgente et du secours à personne avaient engagé depuis de nombreuses années déjà, une réflexion sur leur champ d'action respectif.

Cette convention s'articule autour de plusieurs axes forts :

- l'adéquation des missions d'intervention du SAMU et du SDIS en vue de garantir l'efficacité du secours à personne dans le Doubs,
- l'optimisation des interconnexions entre les centres de réception des appels 15 et 18, tenant compte des progrès technologiques dans la numérisation et les transmissions,
- une organisation du secours à personne et d'aide médicale urgente recentrée sur la personne en détresse,

- l'adoption d'une démarche qualité commune en vue de l'amélioration du service aux patients et victimes,
- une harmonisation des définitions des situations d'urgence engageant le SAMU et le SDIS,
- la réaffirmation de la valeur ajoutée d'une médicalisation des urgences et la nécessité d'une régulation médicale pour l'adapter.

Ce travail va permettre de finaliser la mise en cohérence du schéma départemental d'aménagement et de couverture des risques (SDACR) et du schéma régional d'organisation sanitaire (SROS). En particulier, l'organisation de tous les moyens de prise en charge pour une couverture du territoire optimale est une préoccupation majeure.

Une véritable coopération de terrain est ainsi mise en place, permettant aux professionnels de travailler en totale confiance, avec une efficacité accrue.

2.

L'État en action pour l'éducation, l'emploi et le développement économique

1/ Education

► LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme de l'organisation du temps scolaire à l'école primaire vise à permettre aux enfants de mieux apprendre et de mieux réussir leur scolarité en répartissant les heures de classe sur un plus grand nombre de jours dans l'année et en privilégiant les moments de la journée où ils sont les plus attentifs. Elle conduit en outre à rassembler les élus et toute la communauté éducative autour de cet objectif partagé.

Le département du Doubs a enregistré, dès juin 2013, les décisions de 23 communes ou établissements publics de coopération intercommunale de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2013/2014. Ce sont ainsi près de 6 000 élèves qui bénéficient depuis le 1^{er} septembre 2013 d'une nouvelle organisation du temps scolaire.

● Toutes les communes engagées dans cette réforme ont mis en place des activités péri-éducatives qui visent à permettre aux enfants de bénéficier d'une ouverture culturelle et/ou sportive et d'un temps de loisirs éducatifs. Ces activités, proposées sur les temps périscolaires, contribuent à diversifier les champs d'apprentissage et à mieux répondre à leurs besoins de tous les enfants concernés.

● La direction départementale de la cohésion sociale (DDCSPP) et de la protection des populations accompagne les collectivités locales dans le domaine spécifique des accueils de mineurs et dans le suivi du Projet Éducatif Territorial (PEDT), outil visant à offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

● Les collectivités ont pu bénéficier d'un accompagnement important par le biais des référents du groupe d'appui départemental² tel qu'énoncé dans la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013, auquel participent activement les services de l'État, la CAF, le Conseil général, l'Association des maires du Doubs ainsi que les associations d'éducation populaire.

Enfin, il convient de souligner qu'un fonds d'amorçage a été mis en place pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Mise en place de la réforme dès septembre 2013 dans :

23

communes ou EPCI

soit

6000

élèves

¹ / Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

² / Circulaire interministérielle du 20 mars 2013 relative au projet éducatif territorial qui indique le rôle de chacun des services de l'État et qui précise les modalités d'accompagnement des collectivités territoriales.



Sortie d'école à Larnod

LES PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

L'éducation constitue la première préoccupation de l'État. Les Programmes de Réussite Éducative (PRE) sont des programmes d'intervention de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (ACSé) au service de la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

● Le PRE a pour objet d'accompagner des enfants ou jeunes jusqu'à 16 ans et leur famille dans les domaines éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire. Il est mobilisé en complément des dispositifs de droit commun, lorsque ceux-ci n'ont pas pu pleinement atteindre leurs objectifs.

Il repose donc sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés. Une équipe pluridisciplinaire de soutien propose alors un parcours individualisé : soutien scolaire renforcé et adapté, dialogue parents-école grâce à l'intervention d'une tierce personne, vacances médicales, mise en place d'actions en groupe restreint

permettant l'expression de l'enfant, ou le développement d'activités culturelles et/ou sportives.

● Le pilotage des PRE est assuré au niveau départemental par le délégué de l'ACSé, les services départementaux de l'Éducation nationale et les collectivités locales impliquées dans leur financement.

Les crédits délégués, d'un montant de 935 000 euros, ont permis la poursuite des actions mises en œuvre dans les 9 PRE * développés dans le Doubs. Il convient de souligner l'originalité du PRE de la commune de GRAND-CHARMONT qui a été retenu pour expérimenter une extension du programme aux jeunes de 16-18 ans dans le but de lutter contre le décrochage scolaire.

* Audincourt, Bavans, Bethoncourt, Etupes, Grand Charmont, Montbéliard, Valentigney, Besançon Planoise, Pontarlier

935 000 €

de crédits pour poursuivre les actions

9
PRE
Programme de Réussite Éducative

▶ LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS ET LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

1567

élèves handicapés
scolarisés dans le
Doubs

A la rentrée scolaire 2013, **1567 élèves porteurs d'un handicap sont scolarisés** dans un établissement public ou privé, dans le département du Doubs.

86 emplois temps plein sont dévolus à la mise en œuvre de cette scolarisation.

Tous ces élèves bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation notifié par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Ils sont scolarisés selon deux modalités arrêtées par la CDAPH : en **inclusion individuelle** ou dans le **cadre d'un dispositif collectif**.

979 élèves bénéficient d'une scolarisation individuelle :

- **643** sont scolarisés dans le premier degré

- **336** dans le second degré [150 en collège, 91 en collège dans le cadre d'une Section d'Enseignement Générale et Professionnelle Adaptée (SEGPA), 10 à l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA), 41 en Lycée d'enseignement général et technologique, 44 en lycée professionnel].

Parmi ces 979 élèves, **61 % [600]** bénéficient d'un **accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire :**

- **74 %** des élèves scolarisés dans le premier degré

- **38 %** des élèves scolarisés dans le second degré.

588 élèves sont scolarisés dans le cadre d'un dispositif collectif :

- **381 en Classe d'inclusion scolaire, CLIS** (premier degré)

- **207 en Unité localisée d'inclusion scolaire, ULIS** (second degré)

Le département dispose de 34 Classes pour l'Inclusion Scolaire, soit une offre de 400 places et de 22 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, soit une offre de 220 places.

Pour répondre aux besoins notifiés, une CLIS a été ouverte en septembre 2013 à Pontarlier, et une autre a été fermée à Montbéliard.

Concernant le second degré, deux nouvelles ULIS ont été ouvertes à la rentrée scolaire 2013 : l'une à Châtillon Le Duc, la seconde à Baume les Dames.

Parmi les 1567 élèves porteurs d'un handicap scolarisés dans le département, **24 % d'entre eux bénéficient d'un transport individualisé** pris en charge par le conseil général du Doubs.

La scolarisation des élèves porteurs d'un handicap dans les établissements médico-sociaux

Les 22 établissements médico-sociaux du département sont tous dotés d'une unité d'enseignement.

58 postes d'enseignant sont consacrés à ces structures et **717 élèves** y bénéficient d'une scolarisation adaptée à leurs besoins.

Les enseignements adaptés dans le département du Doubs

Le département du Doubs dispose de **12 SEGPA** implantées dans les collèges et d'un **EREA** situé à Besançon.

Ce maillage territorial permet la scolarisation de 784 élèves. Lors de la dernière rentrée scolaire, on recense 743 élèves inscrits.

- **60 enseignants et directeurs adjoints** sont affectés à cet enseignement.

86

emplois temps
pleins dévolus

979

élèves en
scolarisation
individuelle

588

élèves scolarisés
dans un dispositif
collectif

▶ LES CLASSES VOCALES DU COLLÈGE DIDEROT À BESANCON

Lancées à la rentrée 2010 en 6^e, elles se sont poursuivies chaque année et couvrent aujourd'hui tous les niveaux. Elles sont labellisées « **projet innovant** » depuis la rentrée 2011.

L'objectif de ces classes vocales est de créer un parcours de réussite pour des élèves du quartier, en s'appuyant sur un instrument dont tous disposent gratuitement : la voix.

L'accès aux classes vocales est liée à la motivation des élèves pour le chant.

Les résultats scolaires et le comportement ne constituent pas des critères de sélection.

Démarche :

- ▶ former les élèves à la pratique du chant ;
- ▶ former les élèves aux arts de la scène ;
- ▶ former les élèves à devenir des spectateurs avertis ;
- ▶ travailler l'écriture des textes de chants en reliant ainsi les activités littéraires et musicales.

Les élèves bénéficient ainsi d'une heure de chant supplémentaire par demi-classe, d'un dédoublement d'une heure de français, d'une demi-heure de pratique avec un intervenant extérieur par demi-classe. Ces horaires sont an-

nualisés. En outre, ils assistent à plusieurs spectacles dans l'année, généralement en soirée.

Financement :

- ▶ État : heures d'enseignement supplémentaires
- ▶ Crédits CUCS (permettent la rémunération du partenaire)
- ▶ Mairie de Besancon : subvention exceptionnelle en 2013 à l'association (permet entre autres d'associer les parents lors des spectacles) et mise à disposition gratuite du Kursaal pour le spectacle de fin d'année
- ▶ Association Choeur à Corps (prend en charge une partie de ses rémunérations)

Évaluation :

Le bilan est très positif. De très rares problèmes de vie scolaire sont constatés, dans une classe réputée la plus difficile des 6^{ème}. Seuls quelques abandons sont intervenus en cours de scolarité (fin de 4^{ème}).



2/ Emploi

► 2013 : MOBILISATION POUR LES CONTRATS AIDÉS DANS LE DOUBS

Les contrats aidés sont répartis en trois catégories selon qu'ils bénéficient au secteur marchand (CIE), non marchand (CAE), ou qu'ils visent à l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi non qualifiés (emplois d'avenir).

La mobilisation des prescripteurs de contrats aidés en 2013 a été relancée au cours du printemps. Un retard au démarrage a pesé sur tout l'exercice 2013. Le rappel des objectifs a mobilisé tous les services locaux de l'emploi du mois de mai à la fin de l'année. En dépit des difficultés identifiées par les prescripteurs (faiblesse de l'activité économique, proximité des élections municipales et restriction des ressources budgétaires dans le secteur associatif), les objectifs affichés ont été quasiment atteints avant le 31 décembre.

● Contrats initiative emploi (CIE) :

l'objectif régional est réparti en début d'année entre les unités territoriales (UT) de la Direccte au regard du nombre des publics recensés sur les territoires et en tenant compte des performances antérieures.

L'objectif régional a été fixé à 869 CIE dont 399 (soit 46 %) confiés aux prescripteurs du Doubs (8 agences Pôle Emploi, 3 Missions locales, services insertion du Conseil général et Cap Emploi).

Au 31 décembre, l'objectif était dépassé avec 439 contrats.

● Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) : l'objectif régional est réparti en début d'année entre les UT de la Direccte au regard du nombre des publics recensés sur les territoires et en tenant compte des performances antérieures.

L'objectif régional a été fixé à 7924 CAE dont 3523 (soit 44,5 %) confiés aux prescripteurs du Doubs.

Au 13 septembre, l'UT 25 affichait 2249 contrats (soit 64 % de l'objectif annuel) et dépassait l'objectif au 31 décembre de 84 contrats.

● Emplois d'avenir (EAV) : le dispositif mis en place à l'automne 2012 a été confié au réseau des missions locales (Besançon, Pontarlier et Montbéliard) chargées du suivi des jeunes en demande d'insertion sociale et professionnelle. Cap Emploi est également mobilisé pour l'insertion professionnelle des jeunes handicapés ou reconus travailleurs handicapés.

L'objectif régional a été fixé à 1529 EAV dont 663 (soit 43,4%) confiés aux prescripteurs du Doubs. L'objectif était dépassé au 31 décembre de 18 contrats.

Un rythme de croisière à maintenir pour consolider l'insertion vers l'emploi.

3607

CAE

(Contrats d'Accès à l'Emploi)

439 CIE

(Contrat Initiative Emploi)

681 EAV
(Emplois d'Avenir)



► 1. Un pilotage participatif

La programmation des contrats aidés est effectuée par Pôle Emploi, les missions locales et les Cap Emploi avec un pilotage global défini par le préfet de Région et la Direccte comprenant :

- une cellule hebdomadaire de suivi (Direccte, Pôle Emploi, ARML, Cap Emploi, ASP, Conseil régional) qui analyse l'avancement des prescriptions et prend les mesures correctives définies collectivement ;
- des cellules de suivi locales sous l'égide des préfets et sous-préfets qui influent sur la marche opérationnelle des dispositifs.

2. La mobilisation et la qualité des acteurs de terrain

Le mérite de l'atteinte et du dépassement des objectifs revient aux conseillers des différents services de l'emploi (Pôle Emploi, Missions locales, Cap emploi), mais également aux personnels sociaux des collectivités, qui orientent et travaillent directement avec les bénéficiaires pour prescrire les contrats et respecter la qualité des parcours de formation.

3. Un rôle méconnu : l'ASP

L'ASP (ex-CNASEA) enregistre et met en paiement les dossiers relatifs aux bénéficiaires. La gestion des bases de données permet des analyses pertinentes qui orientent le pilotage au quotidien.

4. Un appui concret des collectivités départementales et régionales

Tant dans la cohérence des actions menées que dans les engagements de cofinancement pris, le Conseil général apporte sa contribution, au travers de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM). Le Conseil régional consolide le dispositif contrat de génération et les emplois d'avenir.

Une percée de la Franche Comté sur le contrat de génération, un dispositif initié à partir de mai 2013

Le réseau des unités territoriales de la Direccte et des agences Pôle Emploi a sollicité toutes les catégories d'employeurs susceptibles d'accueillir un jeune ou un binôme jeune et senior en application des dispositions de l'accord national interprofessionnel du 19 octobre 2012 transcrit dans la loi du 1^{er} mars 2013.

Dans le sillage de la visite présidentielle sur la commune d'AVOUDREY (entreprises AMIOTTE et SIS) le 3 mai, les acteurs du service public de l'emploi (SPE) sous l'égide des sous-préfets, ont fait connaître les conditions de mise en œuvre du contrat de génération. La chambre de commerce et d'industrie a ouvert ses portes pour accueillir toutes les entreprises susceptibles d'accueillir des jeunes et de maintenir en activité des seniors. En juillet le message était notamment dirigé vers les entreprises qui pouvaient directement bénéficier de l'aide de l'État et de celle du Conseil régional, à savoir les entreprises de moins de 50 salariés et les entreprises dont l'effectif est compris entre 51 et 300 salariés.

Avec le contrat de génération, les entreprises de moins de 50 salariés peuvent bénéficier d'une aide financière, assurée par l'État à concurrence de 12 000€ et complétée par le Conseil régional à concurrence de 6 000€, **en contrepartie de l'embauche d'un binôme jeune-senior sur une période de trois ans**. Pour les personnes reconnues travailleurs handicapés, l'AGEFIPH apporte un complément d'aide (note d'information du 19 juin 2013).

Entre le 17 mars 2013 et le 31 décembre 2013, **14 888 contrats de génération** ont été signés en France dont 449 en Franche Comté et 221 dans Le Doubs.

Sur ces 221 contrats, 109 concernent des postes d'ouvriers et 67 des postes d'employés. La grande majorité des jeunes embauchés (123) ont entre 22 et 25 ans et 70 d'entre eux ont un niveau de qualification inférieur au bac.

Pour faciliter l'appropriation de cette démarche dans les entreprises de moins de 300 salariés, un **dispositif d'appui conseil a été organisé**. Une entreprise ou un collectif d'entreprises peut bénéficier d'une aide financière de l'État dans la limite de 50 % de la dépense engagée. Le prestataire externe mobilisé a pour mission d'élaborer un diagnostic GRH (pyramide des âges, anticipation des départs en retraite, perspectives de recrutement, transmission des connaissances,...).

Le contrat de génération est alors le vecteur d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans les petites et moyennes entreprises.



► L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE)

Ce champ d'intervention associe 4 types de partenaires : les associations intermédiaires, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les entreprises d'insertion ainsi que les entreprises de travail temporaire d'insertion. Ces structures ont pour finalité de favoriser le retour à l'emploi de personnes exclues durablement du marché du travail. Chaque année, l'État accompagne financièrement, dans le département du Doubs, 37 structures pour l'insertion par l'activité économique (SIAE).

Un budget de 3 568 827 € est alimenté à hauteur de 18,99% par des fonds européens. Une contribution complémentaire est également activée au titre des remboursements des salaires des 874 personnes recrutées en contrats aidés (CAE) au sein des ACI (correspondant à une participation de l'État à concurrence de 105% du taux brut du salaire minimum de croissance par heure travaillée).

Au total, plus de 3350 personnes bénéficient d'un accompagnement renforcé permettant de lever les freins à l'emploi, de construire un projet professionnel répondant aux attentes des acteurs économiques et de développer leurs qualifications tout en bénéficiant d'un contrat de travail.

Plus de 40% des salariés en insertion résident en zone urbaine sensible (ZUS). 1457 sont sortis du dispositif, pour accéder à un emploi, entrer dans un parcours de formation qualifiante ou être accompagnés par des acteurs spécialisés en raison de besoins individuels (santé, par exemple).

En 2013, l'état a concentré ses interventions dans le Doubs sur :

► la consolidation d'une offre d'insertion économique viable avec l'appui conseil et l'intervention d'experts en stratégie financière ;

► le développement maîtrisé et la structuration d'une offre d'insertion en adéquation avec les besoins de territoire (renforcement de l'offre d'insertion sur le haut Doubs et rééquilibrage de l'offre d'insertion sur Montbéliard avec émergence d'ACI ;

► la conduite d'un dialogue de gestion associant l'ensemble des partenaires concernés en vue de garantir une offre d'insertion de qualité ;

► l'extension des compétences des salariés en insertion et la mise en œuvre de la démarche de reconnaissance de leurs savoir-faire professionnels, en associant les réseaux des professionnels dans chacune des branches d'activité concernée ;

► l'incitation à articuler des actions collectives entre les SIAE visant à nouer des partenariats ciblés avec les acteurs économiques de territoire et, ainsi, à diversifier ou consolider les parcours professionnels en entreprises.

L'État s'est ainsi efforcé d'anticiper la mise en place de la réforme IAE, effective à compter du 1^{er} Janvier 2014.

Attendue de longue date, cette réforme vise à :

► **impulser une gouvernance plus efficiente** intégrant la construction d'une stratégie partagée avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'insertion et l'accès à l'emploi des plus démunis ;

► **sécuriser financièrement les structures** par une meilleure articulation entre financeur et un mode de financement simplifié basé sur l'activité d'insertion ;

► **donner de la lisibilité sur l'activité et l'impact de ce secteur ;**

► **gagner en performance et faire reculer l'exclusion.**

18,99 %

financé par l'Europe

874

Salariés embauchés en CAE

37

Nombre de structures d'insertion accompagnées financièrement

3 350

personnes bénéficiant d'un accompagnement renforcé

3 568 827 €

Budget mobilisé pour l'insertion

La maison de l'emploi au service du développement des territoires et des mutations économiques

La maison de l'emploi implantée à Montbéliard est financée par l'État à hauteur de 608 535 €.

Elle a joué en 2013 le rôle d'observatoire de terrain. Elle a coordonné des initiatives concourant au développement local et assuré, à l'échelle de l'aire urbaine, la promotion de l'alternance (1200 personnes mobilisées).

Elle a aussi apporté un appui et un accompagnement pour enclencher ou réussir des transitions

professionnelles (1000 personnes renseignées) et mettre en lumière les métiers et secteurs porteurs localement (18 000 personnes demandeurs d'emploi, salariés et étudiants).

L'objectif proposé en 2014 consiste à déployer et renforcer, sur le territoire de l'aire urbaine, toutes les initiatives visant à maintenir à un haut niveau de performance le potentiel local et à répondre aux besoins de main d'œuvre déclarés sur ce territoire.

La professionnalisation des missions locales : enjeux de performance pour l'insertion des jeunes

Les 3 missions locales du Doubs, financées à hauteur de 1 305 650€ par l'État ont déployé une offre de service de proximité en centre urbain, en zones urbaines sensibles (ZUS) et en zone de revitalisation rurale (ZRR). Elles ont ainsi démultiplié les occasions et les chances d'accéder à un emploi pour 4633 jeunes de moins de 26 ans dont 41 % résident en ZUS et 8,2 % en ZRR. Parmi ces jeunes demandeurs d'emploi, 45,8 % ont un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau V (BEP / CAP) et un peu moins de 2% ont une reconnaissance de qualité de travailleurs handicapés (RQTH).

En 2013, l'État a particulièrement sollicité ces opérateurs afin de rationaliser et d'optimiser leurs interventions. La qualité des parcours d'accompagnement est le fruit d'une mobilisation constante des équipes sur la promotion et la contractualisation des emplois d'avenir et d'un fort engagement sur la qualification des jeunes. Elle suppose également le renforcement des partenariats avec les acteurs économiques.

L'insertion dans l'emploi pour des personnes en situation de handicap, un pari sur la cohésion sociale au cœur de chaque territoire

4 entreprises adaptées bénéficient dans le Doubs d'une aide financière de l'État à concurrence de 2 017 925€. Elles ont ainsi, chaque mois, permis d'employer à temps plein 231 personnes en situation de handicap lourd. Pour gagner en efficacité et favoriser

davantage l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, le SPE a mobilisé l'ensemble des partenaires investis sur le handicap. Les modes de coopération sont assouplis et la circulation d'informations est devenue fluide notamment entre

la MDPH et les acteurs du SPE : pôle emploi, missions locales, cap emploi. L'employabilité des bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH 2) a été en 2013 un large sujet de mobilisation. La réflexion sur ce dossier est prolongée sur 2014.

3/ Développement économique

▶ INAUGURATION DE LA PAPETERIE GEMDOUBS

La Papeterie de Novillars implantée depuis 1883 a été placée en liquidation judiciaire en juin 2012, entraînant le licenciement de 60 personnes. Très rapidement, la mobilisation des services de l'État et des collectivités territoriales autour du candidat à la reprise, a permis de jeter les bases d'un double rebond industriel dont la première phase est opérationnelle depuis l'automne 2013 avec le redémarrage de l'outil industriel.

▶ Désormais, aux côtés de l'industriel et de ses équipes, les services de l'État se mobilisent pour qu'à l'horizon de deux ans, une centrale biomasse sorte de terre à proximité immédiate de l'entreprise. Cette alliance de l'écologie et de l'industrie doit sécuriser la compétitivité de la nouvelle papeterie et de l'industriel qui portera le projet de biomasse. A terme, l'ensemble des deux entités devrait représenter près de 100 emplois permanents soit 40 emplois de plus qu'au moment de la liquidation de l'entreprise en juin 2012.



100
Emplois permanents
à terme

▶ LANCEMENT DU PROJET FEMTO-ST À TEMIS

Le Conseil régional de Franche-Comté se lance dans la tranche 2 du projet TEMIS Sciences.

Il s'agit de construire un bâtiment de recherche et des salles blanches qui accueilleront, en juin 2014, 260 personnes de l'institut FEMTO-ST. D'une surface totale d'environ 5300m², ce bâtiment sera composé de 2175 m² de laboratoires et d'ateliers mutualisés dans le domaine de l'optique et de la micro nano sciences et systèmes. 2170 m² seront consacrés à l'administration, la direction et les bureaux des chercheurs.

L'extension de la salle blanche de 940 m² doublera les capacités de micro fabrication dans des conditions absolues de propreté en lien avec la nature des activités sur le site.

Le coût du projet s'élève à **32 780 000 €**

cofinancements :

FEDER	15 600 000 €
ETAT	7 100 000 €
CG25	1 850 000 €
CAGB	600 000 €
REGION	7 630 000 €

▶ LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels, décidée par la loi de finances rectificative pour 2010, réforme l'évaluation des locaux professionnels pour la fiscalité directe locale.

▶ **L'objectif est de mieux approcher la réalité économique du territoire** : les valeurs locatives seront calculées à partir des loyers constatés et mises à jour annuellement par la DRFIP au vu des informations de la liasse fiscale annuelle.

La première campagne déclarative s'est tenue au printemps 2013.

Les informations ainsi recueillies, après traitement par le fisc, seront soumises à la consultation de deux commissions : la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP), nouvellement créée, et les commissions communales / intercommunales des impôts directs (CCID / CIID).

Composées de représentants des collectivités territoriales, d'organismes professionnels (chambres consulaires, organisations d'employeurs,...) et de l'administration fiscale, elles auront un rôle décisionnel : à partir de données d'origine fiscale, elles détermineront des secteurs d'évaluation et des tarifs par catégorie de locaux.

En cas de différend, la commission départementale des impôts directs locaux sera saisie, puis le préfet si le désaccord persiste.

Le calendrier a été modifié pour être compatible avec la désignation officielle des maires et des présidents d'EPCI : les commissions se réuniront postérieurement aux élections municipales du printemps 2014.

▶ La convention de revitalisation PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES

En application d'une convention-cadre nationale de 2007 signée au titre du « plan de redéploiement des emplois et des compétences » conduit par l'entreprise Peugeot Citroën Automobiles (PCA), le préfet du Doubs, le préfet de la Haute-Saône et le préfet du Territoire de Belfort ont signé une convention régionale avec le directeur du site de Sochaux tendant à la revitalisation des bassins d'emploi de Franche-Comté, le 17 décembre 2009.

Dans cette convention, PCA s'engageait à contribuer au financement d'actions de revitalisation sur les zones d'emploi de Montbéliard, du Territoire de Belfort, d'Héricourt et Villersexel, ainsi que les cantons d'Héricourt, de Lure, de Champagny et de Melisey, à hau-

teur de 2 150 844 euros tendant à la création totale de 890 emplois.

L'entreprise s'est appuyée sur les compétences de la SAS Aire Urbaine Investissement (AUI) pour la gestion des fonds de revitalisation et les actions à mener sur la zone d'emploi de Montbéliard « élargie » et sur celles de l'organisme Action 70 et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Saône pour les actions à mener sur la zone d'emploi de Vesoul.

Un bilan de l'exécution de cette convention a été dressé le 16 octobre 2013.

AUI a visité 440 sociétés de l'Aire Urbaine entre 2010 et 2012 et a présenté 113 dossiers aux comités de coordination des Investissements, co-présidés pour l'un,

par le Préfet du Territoire de Belfort, pour l'autre, par le Sous-Préfet de Montbéliard.

Au final, **37 projets ont été retenus et aidés** sur l'aire urbaine, voire parfois un peu au-delà, pour la **création effective de 398 emplois et le maintien de 472 emplois** dans des secteurs aussi diversifiés que la mécano-soudure, l'injection plastique, l'emboutissage de pièces pour l'automobile, la construction de maisons à ossature bois, la distribution de pâtisseries orientales, la transformation de l'acier, la fromagerie du pays de Montbéliard, ou encore le centre de formation HERMES.



398

Création d'emplois

472

emplois
maintenus

▶ L'ACTIVITÉ DANS LE DOUBS DU COMMISSAIRE AU REDRESSEMENT PRODUCTIF

Un commissaire au redressement productif est nommé dans chaque région.

Sa mission est double :

- intervenir comme interlocuteur unique auprès des entreprises en difficulté,
- animer une cellule régionale de veille et d'alertes précoce afin d'intervenir en amont et d'aider à des solutions viables.

▶ Les chiffres du Doubs

Bilan 2013

Nombre de dossiers reçus	47
Nombre d'emplois total	1736
Nombre de dossiers traités	37
Nombre d'emplois concernés	1094

Nombre d'emplois préservés : 938 soit 85,74%

▶ DÉPLOIEMENT DES SITES DE PRODUCTION DE LA MANUFACTURE HERMÈS

La manufacture **HERMÈS** implante progressivement des centres de production autour de pôles/centres de formation renommés dans ses métiers, comme l'Ecole Boudard installée au CFA de Béthoncourt. **Deux nouveaux sites de production devraient ainsi voir le jour à Héricourt (70) et dans le pays de Montbéliard (25)**, pour un recrutement prévisionnel de 400 emplois sur l'Aire Urbaine. La maison de luxe, déjà présente à Seloncourt, renforce ainsi sa présence en Franche-Comté.

Une autre entreprise projetée de se développer dans l'Aire Urbaine.

Il s'agit des « Créations Perrin », entreprise spécialisée en bracelets de montres, actuellement implantée à Bart (25) et Avoudrey (25), qui devrait s'installer dans une nouvelle manufacture à Etupes (25), sur la zone de Technoland.

De tels projets suscitent des besoins en terme de recrutements et de formation et nécessitent la mise en œuvre de diverses réglementations dont celle relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sujets pour lesquels les services de l'État devront se mobiliser.



Opération d'encollage du cuir dans les ateliers de Seloncourt.

Leur intervention doit donc être menée de façon coordonnée au niveau local, afin de répondre le plus efficacement possible aux demandes des entreprises qui viennent s'implanter.

Aussi, le préfet de la Région Franche-Comté a demandé aux services de l'État de garantir aux porteurs de projet **lisibilité, facilité d'accès et efficience**.

400

Emplois prévisionnels sur l'aire urbaine

Les sous-préfets de Montbéliard et de Lure, sont les interlocuteurs prioritaires, sur leur territoire respectif, des porteurs de projet pour organiser et piloter « l'offre de services État » sur l'Aire urbaine et intervenir en appui de tous les projets de développement économique.

► CRÉATION D'UNE CELLULE DE VEILLE DÉPARTEMENTALE AU PROFIT DES ENTREPRISES



Une cellule de veille départementale, pilotée par le secrétaire général de la préfecture a été mise en place. Cette instance est composée des services de l'État (banque de France, Urssaf, Procureur de la république, DDFIP, Direccte, commissaire au redressement productif) et des représentants des collectivités : CAGB, Conseil général et agence développement 25. Elle vise à mieux connaître le tissu économique local.

Instance d'informations, d'échanges et de réflexions, elle a vocation à être réactive sur les situations des entreprises des trois

arrondissements du département. La cellule départementale permet d'anticiper, d'évaluer et de hiérarchiser les situations à risques, parfois délicates. Elle peut être amenée à solliciter l'intervention de partenaires régionaux comme le Conseil régional, la banque de France, la Caisse des dépôts et consignations ou BPI France, voire de la commission des chefs de services financiers afin d'accorder des délais supplémentaires aux entreprises pour le paiement de leurs dettes fiscales et sociales.

► **La confidentialité totale des échanges est un principe fondateur de cette instance.**

Outre les signalements particuliers d'entreprises, ce dispositif accompagne et suit également les filières professionnelles comme le BTP, les transports ou encore la sous-traitance automobile.



► RÉOUVERTURE DES FRONTIÈRES RUSSES AUX BOVINS FRANÇAIS : LE DOUBS PRÉCURSEUR

A l'occasion du Séminaire Intergouvernemental franco-russe qui s'est tenu à Moscou les 31 octobre et 1^{er} novembre 2013, Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt saluait l'accord trouvé avec les services vétérinaires russes pour la **reprise des expéditions de bovins français vers la Russie.**

Le choix des autorités russes s'est porté sur la **race Montbéliarde** qui fait **figure de préfiguratrice** dans la reprise des exportations de bovins français à destination de la Fédération de Russie. L'entreprise Coopex Montbéliarde a débuté en octobre 2013 l'exportation pilote de 2100 génisses.

Des lots de 300 à 400 génisses sont sélectionnés puis placés en quarantaine pour une durée de 21 jours sous la surveillance conjointe des services de la DDCSPP et d'un vétérinaire officiel russe.

A l'issue de cette période de quarantaine, les génisses sont exportées sous couvert de certificats sanitaires délivrés par la DDCSPP.

Entre le 17 octobre 2013 et le 14 mars 2014, **3 lots ont ainsi été expédiés en Russie, soit un peu plus de 1000 génisses.** Le reste du troupeau les rejoindra progressivement d'ici l'été 2014 constituant ainsi le plus grand élevage de vaches Montbéliardes du monde.

Le succès de la reprise de ces exportations selon un cahier des charges très spécifique atteste du professionnalisme des opérateurs du Doubs et de la région, ainsi que de la crédibilité des services officiels qui les contrôlent. Il devrait contribuer à ce que les exportations de bovins vivants de France vers la Fédération de Russie se poursuivent et se développent, au bénéfice des opérateurs des deux pays.

3.

L'État en action pour lutter contre les inégalités et favoriser l'accès au logement

1/ Lutte contre les inégalités

► LA FIN DE LA GESTION SAISONNIÈRE DU DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Des mesures significatives de renforcement et de diversification des structures d'accueil et d'hébergement ont permis, dans le cadre du **projet territorial de sortie de l'hiver**, de mettre un terme à la gestion « au thermomètre » de l'hébergement d'urgence en 2013.

L'extension des capacités de l'abri de nuit sur le site de l'hôpital St-Jacques à Besançon et des structures d'hébergement temporaire et d'urgence pour les personnes migrantes, ainsi que la création d'un accueil de jour quai de Strasbourg, témoignent de l'effort consenti par l'État pour y parvenir. Le Doubs a été retenu territoire pilote par la

Direction Générale de la Cohésion Sociale, avec **l'appui du Secrétariat Général de la Modernisation et de l'Action Publique (SGMAP)**. L'expérimentation est également soutenue par la délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (DIHAL). **La réalisation d'un diagnostic à 360° des logements passerelles à haut seuil de tolérance pour les jeunes en errance avec des chiens** conforte la dynamique dans laquelle le Doubs continue de s'inscrire pour s'adapter aux besoins des populations vulnérables et les plus éloignées des dispositifs d'hébergement de droit commun.

**Le Doubs,
territoire
pilote
de l'hébergement
d'urgence**



CAUDA, centre d'accueil d'urgence pour demandeurs d'asile, Besançon

DE NOUVELLES RESSOURCES AFFECTÉES PAR LA LOI DE FINANCES POUR 2014 AUX DÉPARTEMENTS POUR FINANCER LES ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITÉ

La loi de finances pour 2014 affecte de nouvelles ressources aux départements, traduisant ainsi deux des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité conclu entre l'État et les collectivités territoriales, le 16 juillet 2013.

Il s'agit d'accompagner les départements dans le financement des allocations individuelles de solidarité que sont l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), le revenu de solidarité active (RSA) et la prestation de compensation du handicap (PCH).

A cet égard, la loi de finances pour 2014 met en place un nouveau fonds appelé

« fonds de compensation péréquée » destiné à transférer aux départements les produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ces produits, perçus jusqu'en 2013 par l'État, permettent au département du Doubs de bénéficier en 2014 d'un montant provisionnel de recette supplémentaire de 7,5 millions d'euros.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2014 offre aux départements la possibilité de relever le taux des droits de mutation à titre onéreux pendant deux ans. **Le Conseil général du Doubs a ainsi décidé de porter à 4,5 % le taux des droits de mutation induisant une hausse du produit estimée à 4 millions d'euros.**

7,5 M€
de recettes
supplémentaires

UN ACCUEIL DE JOUR POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES DANS LE DOUBS

Le troisième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes pour 2011-2013 projetait la mise en place d'un accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales dans chaque département, afin qu'elles puissent bénéficier d'une structure de proximité ouverte durant la journée pour les accueillir, les écouter, les informer et les orienter.

C'est le 25 novembre 2013, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, que l'accueil de jour bisontin a été inauguré officiellement.

Il se situe au siège social de l'association Solidarité Femmes, au 15 rue des Roses à Besançon, et est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 16h.

Il s'agit d'un accueil inconditionnel, en accès libre, anonyme et individualisé qui permet aux femmes d'exposer leur situation et d'être accompagnées dans les démarches à entreprendre (dépôt de plainte, procédure de divorce, hébergement, garde des enfants, ...).

L'espace permet également d'accueillir les enfants, avec mise à disposition de matériel de puériculture (chaise haute, chauffe-biberon, ...).

Des permanences décentralisées ont lieu sur les communes de Baume-les-Dames, Valdahon et Pontarlier.

L'accueil de jour est financé par le programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » à hauteur de **34 000 €**. Il bénéficie également d'un soutien apporté par les collectivités territoriales partenaires.

34 000 €

**financement
de l'accueil
de jour par le
programme 137**



Siège de l'association
Solidarité femmes

2/ Logement – hébergement

▶ LA REQUALIFICATION DU QUARTIER DE FONTAINE ÉCU À BESANÇON

Le contexte :

Le quartier de Fontaine-Ecu, situé au Nord-Ouest de Besançon présente une population de 1602 habitants pour 597 résidences principales occupées (dont 41,2 % de HLM). Les principes d'aménagement de ce quartier reposent sur de petits collectifs en front de boulevard et une série de maisons de ville en fond de parcelle pour faire la transition avec l'habitat individuel existant sur l'arrière.

En raison de l'ampleur des démolitions (270 logements), de la reconstruction (173 logements sur site et 171 hors site) et de la réhabilitation lourde (48 logements), ce projet s'apparente à une opération de renouvellement urbain mais ne dispose pas du soutien de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).



La mise en place du guichet unique de l'amélioration de l'habitat

Point Rénovation Info Service

Le plan de rénovation thermique de l'habitat (PREH), annoncé par le président de la République le 21 mars 2013, s'appuie sur 3 piliers :

- l'information des particuliers à travers la mise en place d'un guichet unique (numéro de téléphone national et site dédié) à décliner localement ;
- la mise en place d'outils financiers destinés à aider les particuliers et les bailleurs sociaux à financer des travaux ;
- la professionnalisation de la filière, en vue de développer les compétences des maîtres d'œuvre, entreprises, opérateurs etc.

Concernant l'information du public, le plan vise à la mise en place de points rénovation info services (PRIS) locaux, en relais du guichet unique national.

Dans le Doubs, diverses réunions ont permis de constater le partage des enjeux identifiés comme prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre des PRIS (neutralité, conseil global à apporter en matière financière, technique et administrative, même niveau de service selon les conditions de ressources des ménages, professionnalisme de l'accueil, importance du suivi...).

Des échanges ont eu lieu entre l'État et les collectivités (Région, Département, Communautés d'Agglomération du Grand Besançon et du Pays de Montbéliard), ADEME, DREAL, ADIL et DDT à ce sujet. **Il en est ressorti une solution qui consiste à désigner l'ADIL, comme point d'information unique sur l'ensemble du département et pour tout public, éligible ou non aux aides de l'Anah.**

L'ADIL, renforcée par les compétences techniques des espaces info énergie, remplit donc cette mission dans le département du Doubs.

Fontaine-écu, les chiffres clés :

1602 habitants

597 résidences
dont **41,2%** de HLM

▶ Coût du projet global :

4 M€

dont **600 922 €** d'aide de l'état

▶ Démolition : **270** logements

▶ Reconstruction :

173 logements sur site et

171 hors site

▶ Réhabilitation lourde :

48 logements

L'état d'avancement :

Le relogement des locataires est achevé. Les travaux de démolition ont débuté en 2013 par le bâtiment situé 24/26 rue de Fontaine-Ecu (technique de grignotage).

Le montant de l'opération :

Le projet global est estimé à environ 4 M€.

L'aide de l'État à la démolition s'élève, à ce jour, à 600 922 €. Il convient de souligner que cette aide importante de l'État a été obtenue, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, grâce à l'intervention des services de l'État locaux (DDT, DREAL, préfecture) auprès du Ministère du Logement.

▶ LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT

L'État et le Département ont engagé conjointement, en juillet 2012, l'élaboration du Plan départemental de l'habitat (PDH).

Le Plan départemental de l'habitat a pour objectif d'assurer une cohérence entre les différentes politiques de l'habitat. Ainsi, ce document a vocation à :

- ▶ assurer la cohérence entre les politiques en faveur de l'habitat (politiques territoriales et sociales) menées dans les territoires couverts par un Programme local de l'habitat (PLH) et les politiques menées au niveau des autres territoires du département. Pour mémoire, dans le département du Doubs, seules les Communautés d'agglomération (CAGB et PMA) disposent d'un PLH,
- ▶ prendre en compte les besoins définis par le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour la période 2012-2016 et ceux résultants des sorties d'établissements d'hébergement ou services figurant au schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale (SDOSMS),
- ▶ définir les conditions de mise en place d'un dispositif partagé

d'observation de l'habitat dans le département du Doubs.

Concrètement, le PDH comprend :

- ▶ un diagnostic partagé sur le fonctionnement des marchés du logement,
- ▶ les orientations et les principes retenus pour permettre une offre diversifiée adaptée à la demande,
- ▶ un dispositif d'observation faisant l'analyse de la situation actuelle (diagnostic), recensant les actions à mettre en œuvre pour affiner la connaissance de certains sujets, et permettant de suivre l'évolution de la situation dans la durée, sur la base d'indicateurs issus des orientations retenues.

L'élaboration du PDH s'est appuyée sur une concertation locale largement ouverte (décideurs et acteurs locaux concernés par la question de l'habitat au sens large), menée sous forme d'«Ateliers territoriaux».

Les orientations du PDH ont été présentées le 22 novembre 2013 aux membres de la section départementale du Comité Régional de l'Habitat (CRH), sous la co-présidence du président du

Conseil général et du secrétaire général de la préfecture.

Ces orientations sont les suivantes :

1. **Permettre aux ménages de se loger** en adéquation avec leurs moyens,
2. **Redonner de l'attractivité résidentielle** au parc ancien,
3. **Faciliter l'accès au logement aux jeunes,**
4. **Créer les conditions** qui facilitent les trajectoires résidentielles **adaptées aux 3^{ème} et 4^{ème} âge,**
5. **Développer l'offre** pour des publics aux besoins **spécifiques,**
6. **Mobiliser les territoires** pour le développement de politiques locales de l'habitat (PLU intercommunal/PLH),
7. **Veiller à la bonne articulation et à la cohérence** entre politique de l'aménagement, politique sociale et politique de l'habitat,
8. **Mettre en œuvre et gouverner le PDH.**

▶ LA MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Dans le cadre de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement, par instruction, le Premier ministre a demandé aux préfets de recenser les terrains du domaine privé de l'État susceptibles d'être cédés à un prix inférieur à leur valeur vénale pour favoriser la construction de logements sociaux. Ainsi, des terrains d'une superficie supérieure à 1 ha ont été recensés dans le département du Doubs. Une analyse de la DDT au regard de critères d'urbanisme et de

desserte a été effectuée. Il en est ressorti que sur les 7 terrains identifiés, 3 sont actuellement encore utilisés par Réseau Ferré de France.

Par la suite, sur une liste de 160 terrains de 2000 m² à 1 ha alimentée par l'État et RFF ayant fait l'objet d'une expertise de la DDT pour déterminer les possibilités de construire des logements sociaux, deux terrains ont été retenus.

Au final, 6 terrains semblent pertinents pour développer des programmes de logements.

4.

L'État en action pour la préservation de l'environnement, l'aménagement et la gouvernance des territoires

1/ Environnement

► LA PRÉSENCE DU LYNX ET DU LOUP

Le Lynx

Le massif du Jura présente des espaces naturels particulièrement favorables au développement du Lynx très présent sur toute la zone montagneuse des départements de l'Ain, du Jura et du Doubs.

Les membres du réseau grands prédateurs du département du Doubs font remonter régulièrement des indices de présence de l'espèce qui traduisent la bonne dynamique des effectifs présents sur notre département.

Dans le cadre d'une étude menée sur l'ensemble du massif entre les divers partenaires ONCFS, Fédérations Départementales des Chasseurs et CNRS de Montpellier, un recueil de données de l'ensemble des prises de vue issues de piégeages photographiques permet de différencier et d'identifier chaque animal en fonction de sa robe et des caractéristiques de son pelage. A terme, ces informations permettront de mieux appréhender le nombre d'animaux présents dans le département, cette estimation restant actuellement très

difficile à quantifier.

Les prédatons occasionnées par le lynx dans le département sont très orientées vers la faune sauvage (chevreuil, chamois). Le cheptel ovin et caprin est plutôt épargné ce qui limite les sources de conflits et de difficultés avec la profession agricole.

● **Au cours de l'année 2013, deux cas de prédation ont été enregistrés.**

Le Loup

Dans la continuité des observations de 2011, le département du Doubs semble plutôt rester un espace de transit pour des animaux en phase de colonisation ou de prospection de nouveaux territoires.

Ainsi, en juin 2013, un cas de prédation sur ovin à Châtelblanc a été qualifié par les experts de l'ONCFS de loup non exclu, et deux cas de prédatons qualifiés également de loup non exclu ont été recensés sur les communes de Saint-Georges-Armont et de Paroy.

● **Le nombre d'animaux ainsi prélevés en 2013 s'élève à 15 ovins** et ont conduit à l'ouverture de trois dossiers d'indemnisation des éleveurs.



Le lynx, très présent

sur toute la zone montagneuse des départements de l'Ain, du Jura et du Doubs

Le Doubs, département de transit pour le loup



▶ LA LUTTE CONTRE LES DÉGATS OCCASIONNÉS PAR LES CAMPAGNOLS

En 2013, les agriculteurs du Haut Doubs ont rencontré des difficultés économiques et sociales dues aux dégâts provoqués par des pullulations récurrentes de campagnols dégradant fortement les prairies.

En Franche-Comté, **une « boîte à outils campagnols » a été élaborée et est opérationnelle sous la forme d'un contrat de lutte**. Elle combine des moyens d'intervention variés et complémentaires pour mettre en œuvre une stratégie combinant des méthodes de lutte directe (piégeage, lutte chimique) et indirecte (travail du sol, mise en place de perchoirs, ...).

Cette lutte est encadrée par la FREDON (fédération de défense contre les organismes nuisibles) sous le contrôle du service régional de l'alimentation de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et la forêt

(DRAAF). Les résultats obtenus par ceux qui appliquent le dispositif sont très encourageants car l'intégrité des prairies et, par voie de conséquence, l'autonomie fourragère peuvent être préservées.

Enfin les mécanismes de soutien à l'agriculture de la Politique Agricole Commune ont été maintenus dans le cas de dégradations majeures des prairies du fait des campagnols.

En avril 2013, le directeur général de l'alimentation du ministère de l'agriculture, Patrick Dehaumont, s'est rendu dans le Haut-Doubs pour analyser le problème et échanger avec les agriculteurs qui avaient été reçus quelques jours plus tôt par Laura Reynaud, sous-préfète de Pontarlier.

2013

année de forts dégâts dans des prairies dûs aux pullulations récurrentes de campagnols

▶ L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DU DOUBS FRANCO-SUISSE

La dynamique mise en place sur le Doubs franco-suisse s'est maintenue en 2013 (5 réunions du groupe technique) avec pour résultat notable, l'approbation le 22 janvier 2014, lors de la 4^{ème} réunion du groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux du Doubs franco-suisse, d'un plan d'action concerté

avec nos partenaires suisses pour la reconquête de la qualité du milieu.

Ce plan se décline sur plusieurs axes et définit des actions concrètes avec des échéances à court et moyen terme.

Le principal enjeu vise à concilier les activités de production d'énergies renouvelables (hydroélectricité) et l'amélioration de l'état écologique de la rivière. A cet effet, un chantier de refonte des règlements d'eau des ouvrages hydrauliques

(3 barrages concédés) a été engagé. L'objectif est de parvenir à assurer la compensation des éclusées. Sa finalisation est attendue pour fin 2014.



Conférence de la Loue et des rivières comtoises

La première réunion de cette instance, mise en place début 2013, a eu lieu le 05 juillet 2013. Elle a permis un **partage d'information avec les acteurs de l'eau** du département et de conforter le diagnostic de l'état des rivières comtoises, afin de mettre en place un **plan d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau**.

► L'APPROBATION DU SAGE HAUT-DOUBS, HAUTE-LOUE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Haut-Doubs Haute-Loue révisé a été approuvé par arrêté préfectoral le 07 mai 2013, après une phase de concertation et de consultation de l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il marque une **étape importante pour la reconquête de la qualité des milieux aquatiques du bassin Haut-Doubs Haute-Loue**, en définissant des objectifs imposables à certaines décisions administratives et en imposant des prescriptions au tiers. On peut citer entre autres :

► Le renforcement des normes d'assainissement sur l'azote et le phosphore ou encore l'obligation pour tout nouveau projet d'assainissement d'étudier la mise en place d'une zone tampon entre le rejet et le milieu. Le contrat de territoire, volet opérationnel du SAGE, permettra la mise en place d'actions concrètes pour atteindre les objectifs fixés dans le SAGE, qui devrait être approuvé courant 2014.



► L'INSTALLATION DU COMITÉ DE RIVIÈRE « VALLÉE DU DOUBS ET TERRITOIRES ASSOCIÉS »

Le Comité de rivière Vallée du Doubs et territoires associés a été mis en place par le préfet du Doubs, préfet coordonnateur de la mesure, le 02 octobre 2013. Lors de cette séance la démarche du contrat de rivière a été présentée aux membres du comité de rivière et le Président du comité de rivière a été élu parmi le collège des collectivités locales et de leurs groupements. Les actions concrètes qui vont être mises en place dans le cadre du contrat de rivière permettront **la reconquête de la qualité des milieux du Doubs**.



► LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE de l'Aire Urbaine de Belfort Montbéliard Héricourt Delle

La qualité de l'air est un sujet majeur de santé publique. Le système normatif s'est peu à peu renforcé pour parvenir à améliorer la qualité de l'air que chacun respire. En particulier, la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE), intégrée dans le code de l'environnement, s'appuie sur le « droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ». En ce qui concerne la qualité de l'air, **la LAURE a pour objet de prévenir, surveiller, réduire ou supprimer les pollutions atmosphériques.**

Dans ce contexte, l'État assure, en lien avec les collectivités territoriales, la **surveillance de la qualité de l'air**

et de ses **effets sur la santé et sur l'environnement.**

Plusieurs territoires français présentent des valeurs situées au-delà des seuils réglementaires pour un ou plusieurs types de polluants, ce qui entraîne la France dans une procédure judiciaire instruite par la Commission européenne.

L'aire urbaine de Belfort, Montbéliard, Héricourt, Delle fait partie des zones visées par le contentieux pour ce qui concerne les particules PM10 et, par anticipation, pour les particules PM2,5 voire l'ozone (PM10 et PM2,5 sont des particules fines en suspension dans l'air dont le diamètre

est respectivement inférieur à 10 et 2,5 micromètres).

C'est pourquoi, par arrêté interpréfectoral du 21 août 2013, les préfets du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, ont **approuvé le plan de protection de l'atmosphère de l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle** fixant des dispositions pour réduire la pollution atmosphérique par les particules fines et ainsi préserver la santé des populations. L'outil « plan de protection de l'atmosphère » (PPA), défini aux articles R222-13 à R222-36 du code de l'environnement, est un des moyens disponibles pour cela.

Le PPA et l'ensemble de ses annexes le concernant sont disponibles sur le site de la DREAL Franche-Comté :

<http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-de-protection-de-l-r643.html>

Les syndicats mixtes des milieux aquatiques (SMIX)

Les SMIX sont les maîtres d'ouvrage des actions de restauration des milieux aquatiques. Le 27 février 2013 a été créé par arrêté préfectoral le syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs, après près de 10 ans de gestation. Il complète avec le syndicat mixte de la Loue, la maîtrise d'ouvrage sur le bassin versant Haut-Doubs Haute-Loue. L'État encourage la démarche du conseil général de rationaliser la couverture en SMIX du département. A ce titre, il encourage l'intégration du CG dans les statuts du SMIX Dessoubre, qui à l'heure actuelle est un SMIX «fermé».

LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE ET POMONA POUR LA DÉPOLLUTION DU SITE DE LA ROTONDE À BESANÇON

La société Pomona a exploité, entre 1980 et 1997, au 31 rue de la Rotonde à Besançon, un entrepôt de denrées alimentaires, installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE).

● En juillet 2010, Pomona a souhaité solder ce dossier en sollicitant auprès du préfet un récépissé de fin d'activité. La délivrance de ce document suppose que les pollutions générées durant l'activité aient été résorbées. Comme le prévoit la réglementation, le préfet a prescrit à Pomona la réalisation d'une étude d'interprétation des milieux (IEM), en vue de déterminer l'origine et la nature des pollutions résiduelles et de statuer sur la compatibilité des sols avec un usage industriel. L'IEM produite a révélé la présence de pollutions directement imputables à Pomona mais ne rendant pas les sols incompatibles avec un usage industriel, ainsi que de pollutions historiques résultant de l'activité ferroviaire passée et révélant notamment la présence de Betex, de dioxines et de furanes, nécessitant d'importants travaux de dépollution. Réseau Ferré de France, propriétaire des terrains, a de son côté fait procéder à une autre étude dont les conclusions diffèrent de celle diligentée par Pomona, lui imputant la charge des travaux.

Afin de mettre un terme aux débats d'experts et de déterminer une solution

partagée entre l'exploitant et le propriétaire des terrains, une médiation a été engagée en 2013 sous l'égide de la préfecture. Les négociations menées ont permis d'aboutir à la signature d'un protocole d'accord le 26 novembre 2013, par lequel **RFF s'est engagé à assurer l'intégralité des opérations de dépollution du site en contrepartie d'une indemnisation par Pomona.** C'est sur la base de ce protocole que le préfet a remis à Pomona son récépissé de fin d'activité.

● En avril 2014, RFF a déposé un permis de démolir les anciens locaux de Pomona. Ces opérations sont intégrées à un vaste programme de réhabilitation d'anciennes emprises ferroviaires qui ont vocation à constituer à terme, un ensemble tertiaire, hôtelier, de résidences et de services de 63.000 m² de SHON environ, adossé au pôle d'échange multimodal de la gare Viotte.

Avril 2014

La dépollution des anciens locaux de Pomona s'inscrit dans un vaste projet de création d'un ensemble tertiaire, hôtelier et résidentiel de 63 000 m² de SHON

Signature du protocole entre RFF et Pomona sous l'égide du secrétaire général de la préfecture le 26 novembre 2013



► BIENTÔT DE NOUVELLES ÉOLIENNES SUR LES MONTS DU LOMONT

L'article 90 de la loi n° 2010-788 « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a inscrit les éoliennes terrestres à partir du 13 juillet 2011 dans le régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'enjeu est d'assurer un développement sûr de l'énergie éolienne, dans de bonnes conditions de préservation de la qualité de vie des riverains et de protection de l'environnement. Cette loi a également modifié le régime juridique des permis de construire déposés pour ces aérogénérateurs.

► Le gouvernement a choisi de soumettre à autorisation les parcs éoliens dont le plus haut des aérogénérateurs a une hauteur supérieure à 50 mètres, ainsi que les parcs éoliens d'une puissance de 20 MW.

La procédure ICPE, qui s'inscrit dans un cadre réglementaire bien établi et cohérent au niveau national, devait apporter un progrès significatif dans la sécurité juridique des autorisations d'exploiter ce type d'installations, ainsi que dans les délais d'instruction des demandes : la volonté affichée étant

que les dossiers ICPE et PC soient instruits en moins d'un an.

► À l'entrée des éoliennes terrestres dans le régime ICPE, un seul parc éolien est en activité en Franche-Comté. Ce parc dit « du Lomont » composé de 15 aérogénérateurs (puissance totale de 30 MW) et situé sur 5 communes du Doubs avait été autorisé par 5 permis de construire en date du 22 février 2005.

► Fin 2012, la société COL DE FERRIERE a sollicité l'autorisation d'exploiter, sur le territoire des communes de CROSEY-LE-GRAND, RAHON et VELLE-ROT-LES-BELVOIR (25), un parc éolien terrestre nommé « Projet éolien des Monts du Lomont » composé de 11 éoliennes (d'une hauteur maximale en bout de pale de 160 mètres et d'une puissance totale maximale de 33 MW) et situé à environ 5 km du parc éolien existant « du Lomont ».

Ce projet ayant la particularité d'être implanté en milieu forestier, des réunions ont été réalisées en 2013 avec le porteur de projet avant le dépôt du dossier pour non seulement coordonner les différentes procédures nécessaires,

mais aussi répondre aux attentes de l'État en termes de biodiversité et de paysages. Une visite de terrain du parc existant « du Lomont » a par ailleurs été effectuée avec les membres des formations spécialisées « Nature » et « Sites et Paysages » de la CDNPS afin de les sensibiliser à l'énergie éolienne terrestre.

Le dossier a été jugé complet et recevable le 15 mai 2013 par l'inspection des installations classées, afin que la demande puisse faire l'objet des consultations administratives requises et d'une enquête publique. Les permis de construire ont été délivrés le 2 août 2013.

La CDNPS du Doubs dans sa formation mixte « Nature » et « Sites et Paysages » a donné un avis favorable au projet en janvier 2014 et l'autorisation au titre des installations classées de ce parc éolien « des Monts du Lomont » a été actée par arrêté préfectoral le 6 février 2014.

Grâce à la bonne coordination de l'ensemble des services concernés par ce dossier, l'arrêté d'autorisation d'exploiter les éoliennes au titre des ICPE a pu être délivré dans un délai inférieur à un an.



► LES MEMBRES DU CODERST ET DE LA CDNPS EN VISITE SUR LE TERRAIN

A l'initiative du secrétaire général, Joël Mathurin, les membres du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ont été conviés, le 12 septembre 2013, à une visite d'étude du parc éolien du Lomont, seul parc en activité du département.

Cette visite avait pour but d'illustrer la présentation, lors d'une séance du CODERST, du bilan du parc éolien du Lomont après 3 ans d'activité et d'apporter des éléments de réponse aux interrogations soulevées lors de l'examen des dossiers de demandes de créations de Zone de Développement de l'Éolien (ZDE) par les deux commissions en 2012 et 2013.

Les explications sur le fonctionnement et l'implantation du parc, le retour d'expériences apportés par l'exploitant Energy Power Ressources et les échanges avec les maires des communes d'implantation ont suscité le

vif intérêt des membres du CODERST et de la CDNPS. Ils devraient également contribuer à enrichir les débats et faciliter l'examen des dossiers de demandes d'implantations d'éoliennes, sur le volet ICPE notamment, dans les mois à venir.

Les membres du CODERST ont également participé, à l'initiative de la filière porcine, à la visite du GAEC de la Ricorne à Maisons-du-Bois-Lièvremont le 21 novembre 2013. La visite avait pour but d'apporter des explications sur le fonctionnement d'un élevage porcin ainsi que sur la mise en œuvre des plans d'épandage.



► CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU RAVIN DE VALBOIS

Située sur les communes de Cléron et Chassagne-Saint-Denis, cette réserve était gérée depuis sa création en 1983 par l'association France Nature Environnement Doubs.

La dénonciation de la convention de gestion établie avec l'État par FNE Doubs en juillet 2013 a nécessité d'engager une procédure de désignation d'un nouveau gestionnaire.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé du 17 septembre au 15 novembre sur les sites internet de la préfecture et de la DREAL.

3 organismes se sont portés

candidats : la Fédération des Chasseurs, le SMIX de la Loue et le Conservatoire des Espaces Naturels.

Les candidatures ont fait l'objet d'une présentation et d'un examen par les membres du comité de gestion de la réserve réuni le 29 novembre 2013. Le comité de gestion a porté une attention particulière à la reprise des deux conservateurs travaillant pour la réserve et des locaux mis à disposition par la commune de Cléron, sur les capacités du futur gestionnaire à mettre en œuvre la politique des réserves naturelles nationales et sur la pérennisation



des activités d'éducation à l'environnement.

Le choix du comité de gestion, suivi par le préfet s'est porté sur le **Conservatoire des Espaces Naturels**. Il a été validé par la signature d'une nouvelle convention de gestion le 31 décembre 2013.

2/ Aménagement

► CHARTE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES ET CDCEA : une dynamique départementale pour réduire la consommation d'espace

La Commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA), qui se réunit mensuellement, dans le Doubs, depuis janvier 2012, pour donner des avis simples sur les autorisations d'urbanisme ou les documents d'urbanisme conduisant à une réduction des surfaces agricoles, a désormais bien pris sa place dans le paysage institutionnel départemental et constitue un lieu de dialogue très constructif. En 2013, outre les avis rendus (cf tableau), la commission a largement précisé les éléments de doctrine départementale qui permettent de motiver ses avis.

En octobre 2013, à l'occasion du second bilan annuel de la CDCEA, le préfet, le président du Conseil général, les présidents des deux associations de maires du Doubs et le président de la chambre

interdépartementale de l'agriculture Doubs – Territoire de Belfort ont procédé à la signature d'une « charte départementale pour une gestion économe de l'espace » qui vise à sensibiliser et mobiliser les acteurs autour d'une dynamique d'aménagement des territoires plus respectueuse de la valeur et de la qualité des espaces.

Sous le pilotage des services de l'État et en partenariat, notamment, avec le Conseil général et la chambre interdépartementale de l'agriculture, les travaux de réalisation d'un « atlas départemental de la valeur des terres agricoles dans le Doubs » ont été engagés en 2013. Cet atlas constituera un outil supplémentaire pour mieux apprécier la qualité des espaces agricoles et faciliter leur préservation, conformément aux orientations nationales.

CDCEA du Doubs, bilan des dossiers examinés en 2013

	2013			2012 (rappel)		
	Total dossiers examinés	avis favorable	avis défavorable	Total dossiers examinés	avis favorable	avis défavorable
Autorisations urbanisme	192	147	45	223	165	58
Saisine obligatoire	139	129	10	136	130	6
Saisine facultative	53	18	35	87	35	52
Documents d'urbanisme	27	24 (dont 4 avec réserves)	3	19	19	0
PLU	14	12 (dont 4 avec réserves)	2	6	6	0
Carte cantonale	13	12	1	13	13	0

APPUI AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

► Une nouvelle mairie a Pouilley-les-Vignes

La DETR permet d'accompagner les collectivités pour la mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public.

La commune de Pouilley les Vignes dont l'ancien bâtiment de la mairie était exigu et inadapté aux normes PMR a décidé d'installer la nouvelle mairie dans une ancienne bâtisse franc-comtoise (ancien hôtel du Vieux Chêne). Le rez de chaussée a été complètement réaménagé en mairie et un ascenseur complétant le dispositif permettra un accès à l'étage pour la future bibliothèque. **Les travaux liés à l'accessibilité handicapés ont bénéficié d'une aide d'État au moyen de la DETR pour un montant de 17 165 €.**



Inauguration de la zone d'activité Europolys II

La zone d'activités Europolys II a pu voir le jour grâce à la mobilisation de tous les acteurs locaux engagés dans le développement d'un territoire.

De nombreuses réunions ont eu lieu à la préfecture, notamment sur le volet environnemental afin de répondre aux exigences du Grenelle de l'environnement. Ainsi, tout a été fait pour préserver les spécificités du site, les habitats remarquables et pour limiter l'impact des travaux sur l'environnement.

650 personnes travaillent sur cette zone d'activité dans des secteurs comme la plasturgie, la chimie, l'industrie agro-alimentaire ou la métallurgie.

La dynamisme local et la volonté des élus locaux a également permis l'installation d'une micro crèche, répondant ainsi à une demande des entreprises et des habitants des communes.

Parce que ce projet était cohérent et légitimement ambitieux, l'État l'a accompagné en le soutenant financièrement pour la réfection de la voirie communale interne à la zone (DETR) et pour la création de la microcrèche (FNADT).

650
personnes travaillent
sur cette zone
d'activité

► INAUGURATION DU PÔLE FAMILLE ET DE LA MAISON DE SANTÉ À MAÏCHE

Le maintien et le développement des services au public en milieu rural ainsi que les services à la personne sont des axes prioritaires de l'État pour l'égalité des territoires et le soutien des populations les plus fragiles.

C'est dans ce cadre que la commune de Maïche a inscrit ses 2 projets de pôle famille et de maison de santé.

Le pôle famille de Maïche consiste en la création d'une espace intergénérationnel (crèche, centre d'animation pour les enfants et espace pour le 3^{ème} âge) et des locaux pour le centre médico-social.

Ce projet a bénéficié d'un soutien de l'État de 532 262 € avec l'aide conjointe de la DETR et du FNADT.

La maison de santé de Maïche accueille des médecins et des professionnels de santé (infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes, ...) qui se sont constitués en association « Alliance santé pour le pays Maïchois ».

Ce projet s'inscrit dans la démarche nationale de création de 250 maisons de santé pluridisciplinaires en France.

Il a reçu l'avis favorable du comité régional de sélection des maisons de santé du 4 octobre 2011 et a bénéficié d'un soutien de l'État de 490 839 € au titre de l'investissement avec l'aide conjointe de la DETR et du FNADT.



► LA CITÉ DES ARTS ET DE LA CULTURE À BESANÇON

Le coût global du projet s'élève à **31,39 M€** décomposé comme suit :

CAGB	12,39 M€
Ville	2,00 M€
Région	6,40 M€
Département	2,00 M€
Europe	2,50 M€
État FNADT	0,70 M€ (0,35 abords + 0,35 CRR)
État DRAC	3,60 M€
État DRAC	1,00 M€
ADEME	1,00 M€

Le projet dénommé « cité des arts et de la culture de Besançon » comprend 3 éléments : le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) porté par la Région de Franche-Comté, le conservatoire à rayonnement régional (CRR) porté par la Communauté d'agglomération du grand Besançon et les aménagements extérieurs relevant de la ville de Besançon. Pris dans son ensemble, il s'agit du plus important projet d'équipement culturel en Franche-Comté engagé depuis plusieurs décennies. Ces équipements représentent un projet majeur et structurant pour l'offre culturelle en Franche-Comté. Ils permettent à la capitale régionale de disposer désormais d'outils modernes et adaptés pour l'apprentissage de la musique, de la danse et la diffusion de l'art contemporain. La réussite architecturale de la cité des arts est par ailleurs de nature à conforter le rayonnement de la ville au niveau national et international.

Projet majeur et structurant pour l'offre culturelle en Franche-Comté

► INAUGURATION DE LA MAISON NATALE DE VICTOR HUGO

La maison natale de Victor Hugo, restaurée par la ville de Besançon, a ouvert ses portes en septembre 2013.

Cette maison est tout à fait originale par rapport aux autres lieux où Victor Hugo est célébré ; il ne s'agit pas d'un musée, la ville ne disposant pas de collections suffisantes, mais d'un lieu d'évocation, que la ville a choisi de consacrer aux principaux combats politiques de l'écrivain : celui pour la liberté d'expression, la lutte contre la misère et l'inégalité et pour une justice marquée d'humanité (notamment lutte contre la peine de mort), les droits de l'enfant et la liberté des peuples. Chaque combat est situé dans son contexte (visuels, extraits de films et de discours...) et trouve son pendant contemporain grâce aux partena-

riats développés avec des associations qui luttent aujourd'hui sur ces mêmes sujets : Reporters sans frontières, ATD Quart monde, Unicef, Amnesty International.

- Resituer la pensée de Victor Hugo dans le monde d'aujourd'hui, montrer son actualité, nourrir la réflexion et les débats actuels de ses idées, rendre celles-ci vivantes pour contribuer à construire l'avenir, tel est le point fort de ce projet.
- Les services de la DRAC ont apporté leur expertise pour la rédaction du projet scientifique et culturel et la réalisation des travaux de restauration et de muséographie.
- Elle a reçu le label de « Maison des illustres » décerné par le ministère de la culture et de la communication.



L'ÎLE EN MOUVEMENT: UN PROJET ÉCOLOGIQUE DE RÉHABILITATION DE FRICHE INDUSTRIELLE

Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) souhaite aménager un **parc scientifique en cœur d'agglomération**, à proximité du centre ville historique de Montbéliard et au pied du quartier de la Petite Hollande, **en réhabilitant une ancienne friche commerciale** de 8,5 hectares, anciennement occupée par les établissements RAVI.



La phase 1 du projet comprend :

- ▶ un **espace vert de type « urbain »** avec une allée centrale minérale et un jardin miroir
- ▶ une **utilisation de l'eau pour les jeux** comme pour l'aspect paysager
- ▶ une **évolution vers la « nature »** dans la conception du parc d'Est en Ouest
- ▶ des **jardins de plantes des cinq continents** évoquant ainsi « le mouvement » des graines à travers le monde et les temps
- ▶ une **aire de camping-car** et un parking paysagés

Le coût de la phase 1 s'élève à **4 034 866 €** (acquisition immobilière, parc et parcours scientifique, études).

Il est cofinancé par l'Europe (FEDER), l'État, le Conseil régional, PMA et la ville de Montbéliard.

LA FROMAGERIE DU PAYS DE MONTBELIARD

Pays de Montbéliard Agglomération a souhaité réhabiliter la **ferme Graber**, qui fut le berceau de la race Montbéliard dès 1872 grâce au classement d'un lot de vaches sélectionnées au comice agricole de Langres.

● Cette ferme réhabilitée, devenue « la fromagerie du Pays de Montbéliard » (1186 m² en réhabilitation et 322 m² en extension) comprend une fromagerie, un magasin de vente, deux logements et un futur espace pédagogique.

● Huit producteurs laitiers répartis sur 7 communes (Mandeure, Semondans, Montenois, Beutal, Onans, Etrappes et Raynans) se sont regroupés afin de fabriquer et commercialiser en circuit court des fromages (Morbier, tome, raclette

et Montbéliard, une création de la fromagerie) et autres produits laitiers (beurre, crème, yaourts..).

● Les **principaux objectifs** de cette nouvelle structure sont :

- ▶ structurer la filière laitière dans le pays de Montbéliard pour éviter qu'elle ne disparaisse,
- ▶ offrir aux agriculteurs exclus de la zone Comté, d'autres débouchés que l'industrie laitière classique,
- ▶ pérenniser la vie de 8 exploitations laitières,
- ▶ proposer aux consommateurs du pays de Montbéliard un lieu d'achat tenu et alimenté par les producteurs agricoles du secteur,
- ▶ être une vitrine touristique accueillante.

8

producteurs laitiers

7

communes
se sont regroupées
en circuit court

Coût du projet : 1 492 754 €

Cofinancements :

État	646 000 €
Conseil général	140 000 €
Fondation du patrimoine	50 200 €
PMA	656 554 €



► CRÉATION D'UN ESPACE LUDIQUÉ VTT ET MULTIGLISSÉS Syndicat Mixte Mont d'Or à Métabief

Description du projet :

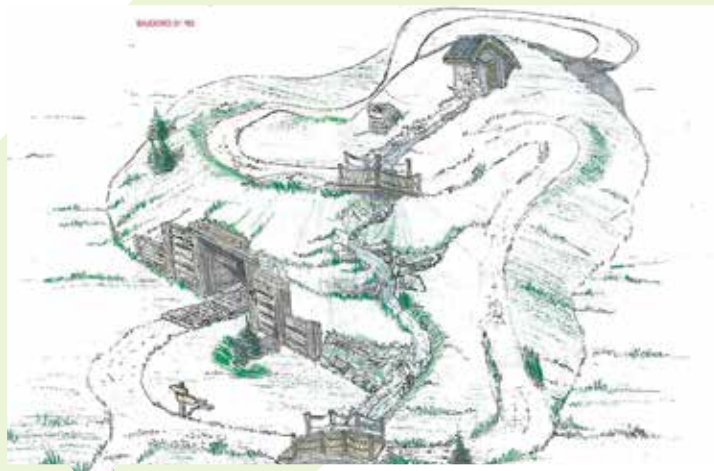
Le Syndicat Mixte du Mont d'Or (SMMO) est propriétaire et gestionnaire du domaine skiable de Métabief, site majeur des Montagnes du Jura.

Le VTT est un produit important de l'offre estivale de Métabief mais il a relativement mal vieilli depuis les épreuves mondiales de 1993 ayant fait sa renommée. Il est important de revoir complètement ce produit en l'ouvrant à une clientèle débutante et jeune tout en diversifiant les modes de pratiques.

La logique d'encadrement d'activités dédiées au VTT est donc à prendre en compte. Par ailleurs, Métabief est identifié comme étant une station de ski familiale mais force est de constater qu'en dehors des écoles de ski, il n'existe pas de structure d'accueil des enfants à vocation ludique. L'idée de la diversification portée par le SMMO est donc de créer une offre originale combinant l'apprentissage du VTT descente et enduro et les activités ludiques de neige (ski, luge, bonhommes de neige,...), dans un espace dédié aux enfants et offrant un encadrement par des animateurs compétents.

Ce projet s'intègre dans un projet global d'aménagement de la zone :

- extension de l'atelier du SMMO,
- aménagement d'une passerelle piétonne reliant le forum des pistes au Pôle VTT,
- remodelage de la zone de l'école de ski,
- aménagement d'un cheminement piétons le long de cette zone.



Le projet d'espace ludique VTT et multi-glisses comprend :

- l'installation de 2 tapis couverts : l'un de 30 m de long, l'autre de 24 m de long, permettant de desservir un réseau de sentiers et de pistes,
- la couverture de ces tapis,
- l'aménagement d'un décor de montagne.

Le projet est éligible au PO FEDER, portant sur le « soutien à l'aménagement et à la diversification de l'offre des pôles touristiques et des sites naturels remarquables ainsi qu'à la valorisation des savoir-faire du massif ».

Plan de financement :

Coût total (HT) : 368 000 €

Travaux : 328 575 €

Etudes : 10 000 €

Frais de maîtrise d'œuvre : 29 425 €

Financement : 368 000 €

Autofinancement : 119 800 € (33%)

Subvention(s) sollicitée(s) : 248 200 € (67%)

Dont :

Europe (FEDER massif) : 110 400 € (30%)

CR Franche-Comté : 36 800 € (10%)

CG 25 : 101 000 € (27%)

Les financements européens dans le département en 2013

2013	FEDER	FEADER	FSE	TOTAL
Coût total des projets	48 766 258,00 €	34 795 513,03 €	34 410 346,55 €	117 972 117,58 €
montant subventions attribuées	9 100 008,00 €	20 760 411,11 €	15 401 424,58 €	45 261 843,69 €
paiements	10 762 448,79 €	20 453 126,66 €	7 613 456,41 €	38 829 031,86 €

▶ APPEL À PROJETS « TRANSPORTS COLLECTIFS ET MOBILITÉ DURABLE »

Afin d'accompagner les collectivités territoriales dans la réalisation de leurs projets de création ou de développement de leurs transports collectifs, et de soutenir leurs initiatives en faveur de la mobilité durable, l'État a lancé le 7 mai 2013 un appel à projets « transports collectifs et mobilité durable ». Cet appel à projets s'inscrit dans la continuité de deux précédents appels à projets de transports urbains, prévus par la loi de programmation n°2009-967 du 3 août 2009, relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement.

En Franche-Comté, deux projets de transports en commun en site propre avaient été retenus dans le cadre du deuxième appel à projets dit « transports urbains », lancé le 4 mai 2010, et bénéficient à ce titre de subventions de l'État :

le tramway de la communauté d'agglomération du Grand Besançon (13,56 M€), et le bus à haut niveau de service Caden'cité de l'agglomération de Montbéliard (13,42 M€).

Le versement dans les délais des appels intermédiaires de la subvention accordée par l'État, dans le cadre du deuxième appel à projets, à la communauté d'agglomération du Grand Besançon pour la réalisation de son tramway, contribue au bon déroulement de l'opération.

Pour le **troisième appel à projets**, deux collectivités franc-comtoises ont fait acte de candidature : d'une part la communauté d'agglomération du Grand Besançon pour un projet de bus à haut niveau de service entre la gare Viotte, le campus de la Bouloie, et la zone d'activités Temis ; d'autre part le syndicat mixte des transports en commun

du Territoire de Belfort pour la troisième phase de la démarche Optymo, une offre intégrée associant bus à haut niveau de service, vélos, et automobiles en libre-service.

La DREAL a accompagné ces deux collectivités dans la préparation de leurs dossiers de candidature puis, après s'être assurée de leur complétude et conformité au cahier des charges de l'appel à projets, a transmis ces dossiers, assortis d'un avis sur le fond des projets, aux services techniques de l'État en charge de leur évaluation.

Environ 120 projets, dont les deux projets francs-comtois, ont fait l'objet d'une analyse par le comité technique, en vue d'une sélection puis de la publication de la liste des projets retenus, par le ministre délégué aux transports, à la mer et à la pêche.

▶ L'INAUGURATION DU POSTE ÉLECTRIQUE DE 400 000 VOLTS DE FRASNE

Le poste électrique de Frasne, mis en service fin 2012, a été inauguré le 13 juin 2013. Il constitue le second point d'injection, en Franche-Comté, du réseau grand transport (400 kV) vers les réseaux de transport interrégionaux (225 kV) et infra-régionaux (63 kV).

Ce projet, initié en concertation dès 2007, est destiné à accompagner le développement franc-comtois (notamment le Sud-Ouest du département du Doubs et le Nord du département du Jura), c'est-à-dire l'évolution de la consommation d'électricité prévisible jusqu'à l'horizon 2020, en prenant en compte les grands projets structurants de la zone concernée, comme la ligne à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône.

La création de l'ouvrage a été autorisée en 2010, à l'issue de l'instruction de l'approbation du projet d'exécution (dossier avec étude d'impact et enquête publique). La phase de concertation sous l'égide de l'État a permis notamment d'affiner le projet.

Le poste est principalement composé :

- ▶ d'une plate-forme, d'environ 8 ha, destinée à accueillir les installations électriques et les bâtiments,
 - ▶ de transformateurs 400/225 kV et 225/63 kV,
 - ▶ d'un poste aérien de 400 kV, d'un poste aérien de 225 kV, d'un poste aérien de 63 kV,
 - ▶ d'un bâtiment abritant les équipements de contrôle commande et le personnel d'intervention,
 - ▶ de 9 bâtiments de relaying abritant les équipements de protection électrique et les auxiliaires 400 et 225 kV.
- Par ailleurs, sur la plateforme de ce poste, il est également prévu, à partir de 2014, de mettre en place un poste source (distribution 63 kV vers 20 kV) avec une réorganisation des réseaux de distribution (20 kV) du secteur.

3/ Gouvernance des territoires

► PREMIÈRE ÉLECTION DE LA CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

Les chambres d'agriculture ont procédé à l'élection de leurs membres le 31 janvier 2013.

Il s'agissait de la première élection dans la configuration chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort, puisque le regroupement est effectif depuis le 1^{er} janvier 2013.

Les organisations syndicales ayant obtenu au moins 10% des suffrages et justifiant d'un fonctionnement indépendant, régulier et effectif depuis au moins 5 ans sont considérées comme

représentatives et peuvent siéger au sein de commissions administratives consultatives. Les quatre organisations syndicales habilitées en 2013 sont la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, les jeunes agriculteurs, la confédération paysanne et la coordination rurale.

Le mode de scrutin, quelque peu modifié par décret de juin 2012, a garanti la présence d'au moins une femme par tranche de trois candidats.

► *Lors de l'assemblée générale des maires du Doubs, le préfet a insisté sur l'importance voire la nécessité pour les collectivités d'établir des documents d'urbanisme ; ces derniers étant l'instrument privilégié de leur politique de développement territorial.*

► LA MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a prévu que la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) soit réalisée en 2012 et achevée au plus tard au premier semestre 2013. Ainsi, certaines mesures du SDCI du Doubs, qui n'avaient pu aboutir en 2012, ont été menées à bien au premier semestre 2013. Il s'est agi de la suppression de la discontinuité territoriale existante au sein du périmètre de la communauté de communes du val de la Dame Blanche et de l'enclave territoriale au sein de la communauté de communes du pays d'Ornans, de la fusion des communautés de communes du val de la Dame Blanche et de la Bussière, de la fusion des communautés de communes des rives de l'Ognon et de la vallée de l'Ognon, de trois fusions de syndicats et de douze dissolutions de syndicats.

Ainsi le SDCI du Doubs, arrêté en décembre 2011, a permis d'assurer la conformité aux objectifs de la loi du 16 décembre 2010 : **couverture intégrale du département par des EPCI à fiscalité propre, suppression des enclaves et discontinuités territoriales et amé-**

lioration de la cohérence territoriale des EPCI par la fusion d' EPCI et la suppression de syndicats devenus obsolètes.

Cette même loi a modifié, à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014, la représentation communale dans les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, laquelle est à présent déterminée en fonction de strates de population établies par le législateur. Les communes membres de ces EPCI ont été invitées, au cours de l'année 2013, à déterminer la composition de leur conseil communautaire, sachant qu'il leur était possible de majorer, dans la limite de 25%, le nombre de sièges fixé par la loi, si un accord local était obtenu. La plupart des communautés d'agglomération et de communes du Doubs ont trouvé cet accord à l'exception de deux communautés de communes. Le préfet a constaté par arrêté, avant la fin octobre 2013, la composition de chacun de ces EPCI, ainsi qu'en dispose l'article 83 de cette loi.

► LA RÉVISION GÉNÉRALE DE LA CARTE CANTONALE

La loi n°2013-403 du 17 mai 2013, relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, constitue une étape majeure dans l'évolution de l'assemblée départementale : la loi a prévu en effet la création d'un binôme de candidatures : ainsi **les électeurs de chaque canton éliront en 2015 au conseil départemental deux membres de sexe différent qui se présenteront en binôme de candidature** (c'est le principe de parité qui est mis en œuvre).

► Pour ne pas augmenter l'effectif des conseillers départementaux, le nombre de cantons actuels sera divisé par deux.

► Ainsi, pour le Doubs, le nombre des cantons passera de 35 à 19.

La révision générale de la carte cantonale obéit à un principe constitutionnel essentiel, primant

sur tout autre critère : **le principe d'égalité devant le suffrage**, apprécié sur des bases essentiellement démographiques.

En effet la jurisprudence du conseil Constitutionnel et du conseil d'État impose que toute opération de découpage de circonscriptions se fasse sur le fondement du nombre d'habitant afin que la nouvelle délimitation respecte au mieux l'égalité devant le suffrage. La loi du 17 mai 2013 pose également ce même principe.

► Le redécoupage a cherché à **réduire les distorsions démographiques** (dans le Doubs, actuellement le ratio entre le canton le moins peuplé et le plus peuplé atteint 1 pour 9)

► Après la révision de la carte cantonale les 19 nouveaux cantons s'inscriront dans la fourchette garantissant l'égalité démographique d'un écart

maximal de 20 % à la moyenne départementale.

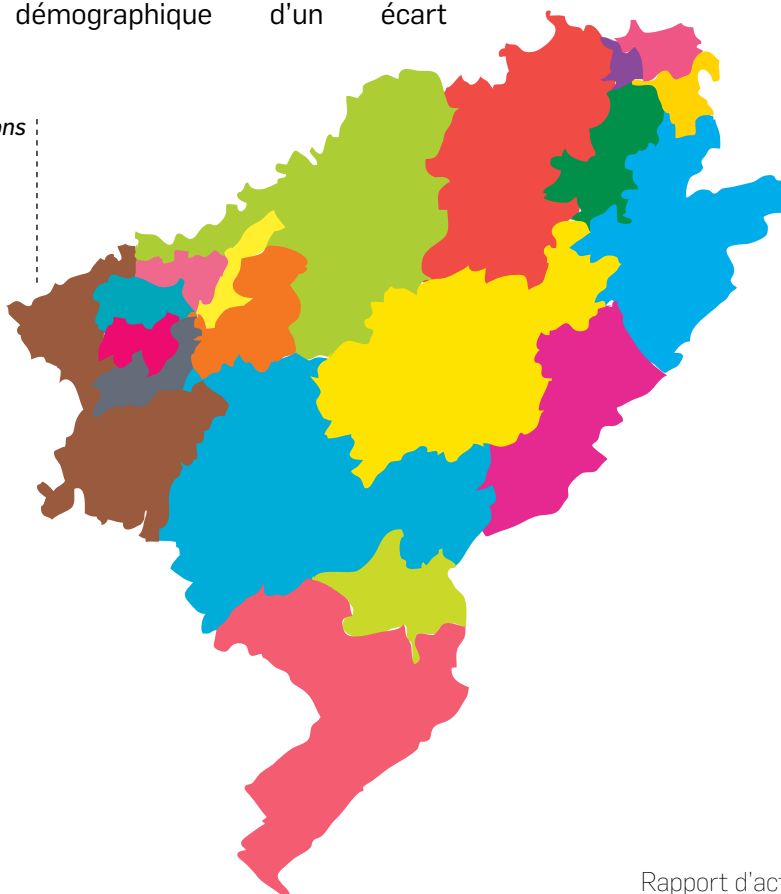
Le redécoupage a pris en compte les cohérences territoriales.

Pour remodeler les cantons le décret s'est appuyé très largement sur la carte des intercommunalités (communautés d'agglomération et communautés de communes) issue du schéma départemental de coopération intercommunale.

► L'assemblée départementale a été amenée à donner son avis sur ce projet de redécoupage le 27 janvier 2014 : un **avis favorable de la majorité des conseillers généraux** a été recueilli.

La nouvelle délimitation des cantons dans le département du Doubs a été arrêtée par décret du Premier Ministre le 25 février 2014 après avis du Conseil d'État.

Les 19 nouveaux cantons



5.

Un État plus moderne, plus efficient et plus efficace :



► MODERNISATIONS ET RÉORGANISATIONS POUR AMÉLIORER LA DÉLIVRANCE DES TITRES

Permis de conduire : mise en place de FAETON

Sans conteste, l'événement marquant de l'année 2013 pour la section permis de conduire a été la **mise en place de FAETON 1, nouvelle application nationale de gestion et de délivrance du permis de conduire.**

A l'origine du projet FAETON se trouve la troisième directive européenne (n°2006/126 du 20/12/2006) relative au permis de conduire qui entend harmoniser les règles de gestion de ce titre au sein de l'Union européenne en poursuivant **trois objectifs : la lutte contre la fraude, la garantie de la libre circulation, l'amélioration de la sécurité routière.**

Elle définit pour cela un format unique du permis de conduire désormais sécurisé. Celui-ci est doté des dernières technologies afin de lutter contre la falsification, ce qui nécessite la centralisation de sa fabrication.

La mise en œuvre du projet FAETON qui devait remplacer au 19 janvier 2013 le Système national du permis de conduire (SNPC) conformément à la décision du comité interministériel de la sécurité routière du 8 novembre 2006 a finalement été repoussée dans un premier temps à septembre 2013. Toutefois, dès le 21 janvier 2013, un dispositif transitoire intégrant de nouvelles catégories de permis de conduire et en modifiant d'autres, a été mis en place, permettant ainsi une harmonisation des catégories au sein de l'union européenne.

A la suite de la décision de report de la mise en service de l'application FAETON, et dans l'attente

de sa livraison finale, l'application SNPC a été modifiée afin de délivrer de manière centralisée le nouveau permis sécurisé. C'est ainsi que depuis le 16 septembre 2013, FAETON 1 est mis en service. **Il permet la délivrance de titre de conduite sécurisé au format européen, par l'imprimerie nationale avec remise au domicile des demandeurs.**

La version définitive de FAETON devrait quant à elle intervenir en septembre 2014.

Réorganisation de la section immatriculation

Cette réorganisation comporte plusieurs volets :

► Lutter efficacement contre la fraude documentaire et l'immatriculation de véhicules volés et éviter les dossiers complexes aux guichets dans le but d'améliorer les temps d'attente. Les dossiers des véhicules importés ne sont plus traités aux guichets mais uniquement en back office, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

► Instauration d'un service de « dépôt express » pour les demandes de changement de domicile et de duplicata des usagers, matérialisé dans le hall de la préfecture par une boîte aux lettres portant ce nom, et des enveloppes spécifiques permettant à l'utilisateur un auto-contrôle de son dossier.

► Le traitement des dossiers des professionnels uniquement en back office, avec un engagement sur un délai de traitement de 72 heures maximum, pour les garages habilités.

► LE BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION + « DE SERVICES »

L'expérimentation « + de services au public » s'est terminée le 31 décembre 2013.

Cette démarche a impliqué 23 départements dont le Doubs.

Le contrat départemental signé le 1^{er} octobre 2011 à Nods associait les services de l'État, les collectivités locales et les opérateurs de services publics (la Poste, EDF, SNCF, GDF SUEZ, Pôle emploi, l'Assurance maladie, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, la MSA et l'Assurance Retraite) pour décliner les engagements pris au niveau national. Le Doubs était alors le 2^{ème} département de France à signer le contrat. Les opérateurs de services publics ont dû mettre en commun leurs moyens, leurs expériences et leurs savoirs pour démultiplier l'offre de services accessibles dans des lieux d'accueil uniques.

Ainsi, cette expérimentation a permis la réalisation de :

- 10 projets au titre des opérations de mutualisation : création d'un relais des services publics (RSP) à Bouclans,

d'un point visio services et d'un pôle intercommunal des services et culturel à Sancey le Grand, d'un RSP à Baume les Dames, d'un RSP à Rougemont, d'un RSP à Quingey, d'un RSP à Belleherbe, installation d'un point visio services à la maison des services d'Amancey, développement de l'offre de services au sein de la mairie de Blamont (point visio services), mise en place d'un point visio services à la maison des services du Russey, création d'un Point Information et de Médiation Multi Services (PIMMS) sur l'agglomération de Montbéliard.

- 6 projets au titre de la délivrance de services en commun : pérennisation de la convention cash compte la poste - EDF, pérennisation de la convention cash compte la poste - GDF Suez, convention point services Poste, implantation de terminaux NOVATER, installation de spots wifi au sein des bureaux de poste, accès aux services en ligne des opérateurs signataires du contrat départemental.

A la préfecture du Doubs, une borne d'accès à internet a également été mise en place dans le hall d'accueil, sur le site de chamars. **Les usagers peuvent ainsi se connecter sur les sites des opérateurs signataires du contrat départemental « + de services au public ».**

10
projets de mutualisation

6
projets de services en commun

« Une borne d'accès à de multiples opérateurs de services publics est en place dans le hall d'accueil de la préfecture »



- **Le bilan financier de l'opération**, enveloppe financière FNADT « + de services », par année, attribuée par la DATAR est le suivant :

2011	25 702 € en investissement	40 000 € en fonctionnement
2012	92 224 € en investissement	40 000 € en fonctionnement
2013		40 000 € en fonctionnement* soit 10 000€/an et par RSP labellisé
soit 237 926 € sur 3 ans		



▶ LE POINT SUR L'INTERNET DÉPARTEMENTAL DE L'ÉTAT (IDE)

La circulaire du Premier ministre du 16 février 2012 relative à l'Internet de l'État demande à chaque préfet de département de créer un site Internet de l'État, site unique qui regroupe les services de l'État au niveau du département.

Ainsi, le préfet a chargé le bureau de communication interministérielle (devenu depuis service régional et départemental de la communication interministérielle) de procéder à la création de ce site en lien avec les directions départementales interministérielles : DDT et DDCSPP mais également les différentes unités territoriales, ou délégations départementales des services d'État.

Après un travail collectif de l'ensemble de services, l'agrément ministériel a été délivré le 15 mai 2013.

Présentation du site

Pourquoi un Internet départemental de l'État ?

Le développement de la relation numérique est un levier essentiel de l'amélioration de la qualité de service et d'information, ainsi que de la modernisation de l'État.

Dans le cadre de la réorganisation des services de l'État, le Gouvernement s'est engagé à rationaliser et simplifier le paysage de l'Internet de l'État. Il s'agit de réduire le nombre de sites et d'en améliorer la lisibilité afin d'offrir aux citoyens un service public numérique à la hauteur de leurs attentes.

Ce nouveau site regroupe les services de la préfecture et des sous-préfectures, de la DDT et de la DDCSPP. Néanmoins la quasi-totalité des entités départementales de services de l'État a répondu présente pour figurer sur le site.

L'Internet départemental de l'État du Doubs (www.doubs.gouv.fr) vise à améliorer la cohérence et l'harmonie de la présence de l'État sur Internet dans un esprit de simplification et d'unité.

www.doubs.gouv.fr propose à l'internaute

une navigation plus simple, une information complète, accessible à tout public (usagers, élus, agriculteurs, associations, jeunes...) avec une présentation illustrée et un graphisme attractif.

Les bénéfices du site pour les usagers

- ▶ Une ergonomie et une navigation moderne et interactive ;
- ▶ Une information hiérarchisée, fiable et à jour ;
- ▶ Un accès facilité à l'information publique car l'information est fédérée sur un même portail commun à l'ensemble des services de l'État dans le département ;
- ▶ L'accès à des démarches simplifiées et aux e-démarches (téléchargement de formulaires Cerfa pour l'obtention de titres tels que CNI, passeports...) ;
- ▶ Des outils de communication modernes (cartographie, et Twitter...) ;
- ▶ Des liens sur les sites de l'État.

Les bénéfices du site pour les agents de l'État

Il offre aux agents de la préfecture, des sous-préfectures et des directions départementales interministérielles (DDI) toutes les fonctionnalités nécessaires pour permettre une communication et une diffusion de l'information fiable et réactive envers les différentes catégories d'usagers : grand public, collectivités, professionnels, médias...

Il participe :

- ▶ aux gains de productivité, en réduisant en parallèle les sollicitations par téléphone et messagerie notamment,
- ▶ à l'amélioration de la productivité et l'efficacité des services,
- ▶ à la mise en ligne d'informations ne nécessitant pas de compétences techniques en informatique et une communication dématérialisée réactive et judicieuse.

« Le développement de la relation numérique est un levier essentiel de l'amélioration de la qualité de service et d'information »

www.doubs.gouv.fr

Perspectives de développement

Le site IDE a été associé à la création de la plate-forme Naturalisation avec la mise en place le 18 novembre 2013 d'un outil facilitant la constitution des dossiers de demande de naturalisations par les internautes concernés.

Le site offre également la possibilité de créer une newsletter électronique, dont la mise en œuvre est effective depuis avril 2014.

Des évolutions et modifications seront apportées en 2014 pour renforcer la cohérence de la présence de l'État et améliorer le service aux usagers avec, à titre d'exemple, la mise en place de module de prise de rendez-vous.

Création d'un Internet Régional de l'État

Jusqu'au 11 juillet 2013, les internautes ont eu accès à un site des services de l'État qui est la représentation des niveaux départementaux et régionaux.

Afin d'offrir une meilleure lisibilité de l'action du service régional pour les affaires régionales, la création d'un site-portal internet régional de l'État a débuté dès septembre 2013.

Après un travail étroit entre le bureau de la communication interministérielle et les services du secrétariat général pour les affaires régionales, le site internet régional a vu le jour au tout début de l'année 2014.

► CRÉATION DE LA PLATEFORME RÉGIONALE DE LA NATURALISATION LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2013

Cette plateforme régionale a pour objectif d'assurer un service harmonisé et plus rapide par une mutualisation des compétences des agents instructeurs.

A la suite de travaux et réflexions conduits en 2012 visant à rendre le dispositif d'accès à la nationalité française plus juste et plus efficace, il a été décidé en 2013 d'expérimenter la création de plateformes régionales destinées à garantir un examen des demandes de naturalisation cohérent et homogène sur l'ensemble du territoire national.

La région Franche-Comté est l'un des 3 sites pilotes retenus pour cette expérimentation.

C'est ainsi que depuis le 1^{er} septembre 2013 une plateforme régionale est en place à la préfecture du Doubs pour instruire les dossiers des postulants à la nationalité française des départements de la région Franche-Comté.

► Dans un premier temps, les dossiers de demandes sont reçus par courrier.

► Après vérification de la complétude du dossier, le demandeur est reçu sur rendez-vous pour un entretien au cours duquel sont vérifiées son assimilation et sa connaissance des principes et valeurs de la République.

Afin d'aider les postulants dans la constitution de leurs dossiers, la plateforme tient une permanence téléphonique 3 jours par semaine, apportant tous les renseignements utiles aux demandeurs. Un travail de partenariat a par ailleurs été engagé avec le réseau des écrivains publics et acteurs des maisons de quartiers du secteur de Besançon. Ce travail a vocation à être élargi sur d'autres secteurs du département, pour développer l'accompagnement des demandeurs dans leurs démarches.

En fonction de ses résultats, l'expérimentation des plateformes régionales de la naturalisation devrait être généralisée sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2015.

Création

d'une plateforme de services mutualisés



▶ TRANSFERT DU SERVICE FACTURIER DE LA PLATEFORME RÉGIONALE CHORUS DES PRÉFECTURES VERS LA DRFIP

Chorus est le progiciel de gestion intégré de l'ensemble des processus financiers et comptables de l'État.

L'ordonnancement des dépenses et des recettes dans Chorus a été centralisé dans des centres de services partagés (CSP), permettant la professionnalisation et l'amélioration de la qualité de la fonction financière.

A sa création en 2010, le CSP Chorus des préfectures de Franche-Comté a été pionnier en mutualisant au niveau régional cette activité back office.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, onze régions, dont la Franche-Comté, sont passées à une gestion en mode facturier de leurs dépenses. Le service facturier, placé sous l'autorité du comptable à la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), qui était uniquement compétent sur les dépenses des services du bloc 3 (réseau déconcentré de la DGFIP, des ministères sociaux et de la culture) ainsi que du rectorat,

assure désormais l'ensemble des opérations ayant trait à la réception et au paiement des factures des fournisseurs des quatre préfectures de la région.

Cette évolution répond à un enjeu économique majeur de réduction des délais de paiement. L'État donneur d'ordre contribue ainsi à l'amélioration de la trésorerie des entreprises tout en poursuivant la rationalisation de son organisation.

La modernisation de l'action publique conduit également l'État à s'engager dans la dématérialisation du traitement de ses factures. Le portail Internet sécurisé « Chorus factures » offre aux fournisseurs de l'État la possibilité d'adresser leurs factures de façon dématérialisée et gratuite, sans recours au papier. En plus d'économiser les coûts d'édition et d'envoi postal des factures, Chorus factures permet un suivi de l'avancement du traitement des factures par le service facturier.

<https://chorus-factures.budget.gouv.fr>

11

régions ont choisi la gestion en mode facturier de leurs dépenses.

▶ LA GESTION DÉMATÉRIALISÉE DES CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS AVEC TÉLÉRECOURS

La préfecture du Doubs a participé, dès le 3 juin 2013, à l'expérimentation de Télérecours menée dans le ressort des cours administratifs d'appel de Nancy et Nantes.

Télérecours est une web-application développée par le Conseil d'État, au profit de l'ensemble de ses juridictions administratives, des administrations, des avocats et des organismes de droit privé chargés d'une mission de service public. Télérecours permet de gérer la communication dématérialisée des requêtes, des mémoires et des actes de procédure entre les juridictions administratives et les parties.

Les principales fonctionnalités de Télérecours :

- ▶ Dépôt de requête en ligne,
- ▶ Accusés-réception automatiques,
- ▶ Télé-transmission des demandes de pièces complémentaires et des pièces,
- ▶ Téléchargement des actes de procédure (compte-rendu d'audience, etc...),
- ▶ Accès au portefeuille de dossiers en cours avec module de recherche,
- ▶ Transformation en format PDF de tous les éléments déposés,
- ▶ Horodatage des dépôts et des premières consultations de documents,
- ▶ Information par courriel de survenance d'événements sur un dossier,

- ▶ Possibilité de signature électronique des requêtes et mémoires.

La préfecture du Doubs a mis en place une organisation dédiée à la gestion de son espace Télérecours :

- ▶ création de portefeuilles de dossiers différenciés selon les compétences exercées par le préfet, création de dossiers par nature de contentieux, administration des droits d'accès à l'application (103 utilisateurs répertoriés).

De juin à décembre 2013, 175 opérations ont été traitées par la préfecture via Télérecours. L'application est généralisée sur tout le territoire métropolitain depuis l'automne 2013.

175

opérations traitées par télérecours

▶ AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

En avril 2013, la préfecture s'est engagée dans un plan d'actions en vue de l'amélioration des conditions d'accueil du public étranger.



Outre des mesures de réorganisation des guichets et le développement de procédures de pré-accueil, le service de l'immigration et de l'intégration a mis en place un dispositif d'avertissement par SMS de la disponibilité des titres de séjour.

Parce qu'il simplifie leurs démarches et réduit les délais de remise des titres, ce service, proposé depuis août 2013, est aujourd'hui très apprécié des usagers.

Un guichet spécifique à la Maison des Étudiants

Afin de renforcer l'attractivité et le rayonnement international de l'Université de Franche-Comté, la préfecture et l'université se sont engagées dans un partenariat visant à faciliter les démarches des étudiants de nationalité étrangère pour l'obtention de leur titre de séjour.

Ce service nouveau prévoit la création, sur le site de l'université, d'un accueil spécifique dédié aux étudiants étrangers durant toute la période de la rentrée universitaire.

Cet accueil est assuré par deux agents de la préfecture qui reçoivent les étudiants, sur rendez-vous, à la Maison des étudiants, sur le campus de la Bouloie, afin d'enregistrer et instruire leurs dossiers. Les titres de séjour sont également remis sur place à la Maison des étudiants.

Cette permanence a été assurée pour la première fois lors de la rentrée universitaire 2013/2014 et a vocation à être reconduite chaque année, de septembre à décembre.



© Ludovic Godard



▶ Certification marianne

Un référentiel dit « Marianne », composé de 19 engagements pris par l'Administration, a été mis en place pour renforcer la performance publique et étendre ainsi les garanties données au public sur la qualité de l'accueil.

A la suite des actions menées en 2013, la préfecture du Doubs a obtenu la labellisation Marianne pour l'ensemble de ses services le 17 juin 2013. La sous-préfecture de Montbéliard a obtenu la labellisation le 22 novembre 2013.

Les 19 engagements de la Charte sont un véritable gage de la qualité d'accueil et instaurent une relation de confiance avec les usagers.

► TÉLÉPAC : vers une généralisation de la télédéclaration des demandes d'aides de la politique agricole commune (PAC)

Depuis plusieurs années, l'administration numérique se développe en direction du monde agricole. Ainsi la profession agricole du Doubs, accompagnée par la Direction départementale des territoires, s'est largement mobilisée en faveur de la télédéclaration des demandes d'aides de la PAC sur le site Internet TELEPAC.

La télédéclaration présente de nombreux avantages :

► **Elle est sûre** : Le site TELEPAC est sécurisé. En cas d'incohérence dans la déclaration, la vérification est automatique et la signature électronique entraîne un accusé de réception informatique.

► **Elle est souple** :

La télédéclaration peut se faire 7 jours/7 et 24h/24h, en plusieurs fois si nécessaire. Toute modification de la déclaration est possible jusqu'au 15 mai y compris après la signature électronique de la demande.

► **Elle est pratique** : TELEPAC donne accès à l'ensemble des informations nationales (notices). Il est possible de garder une copie de la télédéclaration sous forme papier ou dans un fichier informatique au format pdf. Pour les dossiers avec très peu ou sans évolution, il est possible de faire un « copier /coller » du dossier télédéclaré lors de la campagne précédente. Une assistance téléphonique par numéro vert (appel gratuit) est organisée.

► **Elle est précise** : Les îlots de la campagne précédente sont déjà

pré-dessinés avec une visualisation en couleur. Les surfaces des îlots nouvellement créés ou modifiés sont calculées immédiatement.

Mise en place en 2006, la télédéclaration a atteint le taux de 79% de dossiers « PAC surfaces » en 2013. Au vu de ces bons résultats, le département du Doubs a été retenu par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt pour passer au « zéro papier » en 2014 c'est à dire à 100% de télédéclaration.

► LE DÉMÉNAGEMENT DES ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE AVEC L'AIDE DU SERVICE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Toute administration produit des archives, parfois en quantité très importante. À la préfecture, ce sont ainsi plus de 1,3 kilomètres d'archives qui s'étaient accumulées dans un local voué au « pré-archivage », c'est-à-dire à la conservation temporaire d'archives encore utiles à l'administration. La vente de ce local à la ville de Besançon a été annoncée à l'automne 2013. Un véritable compte à rebours a alors commencé, avant la cession définitive du site intervenu le 31 mars 2014. Tous les services ont été mis à contribution pour repérer, avec l'aide des Archives départementales, plus de 1 600 boîtes d'archives éliminables, sans intérêt historique ni administratif. Six mois de vacation ont permis de traiter plus de 100 mètres linéaires, faisant entrer aux Archives départementales des documents d'un grand

intérêt, qui permettront de nourrir des recherches fructueuses sur la politique de l'État dans le département et la région : programmation des politiques publiques, environnement, équipement commercial, autant de sujets couverts par ces fonds. Enfin, après une ultime campagne d'élimination début 2014, les 800 mètres d'archives restants ont été intégrés à la préfecture ou ont été transférés chez un prestataire privé qui en assure la garde dans des conditions parfaitement sécurisées.



► Annexe

État des dépenses affectées à la mise en oeuvre des politiques publiques dans le Doubs - année 2013

	Programme	Mission	Crédits de paiement (en €)
Affaires étrangères	Solidarité à l'égard des pays en développement	Aide publique au développement	50 000,00
Culture et communication	Création	Culture	1 309 578,54
		Culture	4 243 316,00
	Patrimoines	Culture	2 012 879,03
		Culture	4 023 724,03
		Culture	673 607,22
	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Culture	37 807,47
		Culture	1 331 748,92
		Culture	981 604,40
	Livre et industries culturelles	Médias, livre et industries culturelles	49 418,00
		Médias, livre et industries culturelles	321 458,00
Agriculture, agroalimentaire et forêt	Enseignement technique agricole	Enseignement scolaire	1 341 562,78
		Enseignement scolaire	11 546 202,23
	Forêt	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	144 114,50
	Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	128 816,33
	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	17 402,38
		Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	336 863,62
	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	14 023,99

	Programme	Mission	Crédits de paiement (en €)
Éducation nationale	Enseignement privé du premier et du second degrés	Enseignement scolaire	8 143 253,34
	Enseignement scolaire public du premier degré	Enseignement scolaire	78 154,37
	Enseignement scolaire public du second degré	Enseignement scolaire	1 280 219,83
	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Enseignement scolaire	65 387,04
		Enseignement scolaire	87 545,04
		Enseignement scolaire	274 375,64
	Vie de l'élève	Enseignement scolaire	64 710,12
		Enseignement scolaire	30 124 893,18
	Enseignement scolaire	96 524,53	
Économie et finances	Développement des entreprises et du tourisme	Économie	608 928,13
	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	Gestion des finances publiques et des ressources Humaines	121 623,89
	Facilitation et sécurisation des échanges	Gestion des finances publiques et des ressources Humaines	96 063,60
	Entretien des bâtiments de l'État	Gestion des finances publiques et des ressources Humaines	3 226 400,94
	Contribution aux dépenses immobilières	Contribution aux dépenses immobilières	1 006 745,02
Intérieur	Intégration et accès à la nationalité française	Immigration, asile et intégration	53 856,00
		Immigration, asile et intégration	338 682,00
	Concours spécifiques et administration	Relations avec les collectivités territoriales	3 481 162,00
		Relations avec les collectivités territoriales	3 300,96

Programme	Mission	Crédits de paiement (en €)	
Gendarmerie nationale	Sécurité	154 833,45	
Sécurité et éducation routières	Sécurité	33 000,00	
Vie politique, culturelle et associative	Administration générale et territoriale de l'État	1 251,77	
Immigration et asile	Immigration, asile et intégration	3 742 497,07	
Administration territoriale	Administration générale et territoriale de l'État	551 617,81	
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	3 033 808,00	
Justice	Accès au droit et à la justice	Justice	386 969,00
	Justice judiciaire	Justice	1 051 766,21
	Protection judiciaire de la jeunesse	Justice	432 831,11
		Justice	7 000,00
Services du Premier ministre	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Politique des territoires	2 032 638,86
		Politique des territoires	693 570,04
	Coordination du travail gouvernemental	Direction de l'action du Gouvernement	51 360,00
		Direction de l'action du Gouvernement	20 740,00
	Égalité entre les femmes et les hommes	Solidarité, insertion et égalité des chances	425 278,00
	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Direction de l'action du Gouvernement	363 466,62

	Programme	Mission	Crédits de paiement (en €)
Écologie, développement et aménagement durables	Paysages, eau et biodiversité	Écologie, développement et aménagement durables	25 866,11
		Écologie, développement et aménagement durables	447 198,37
		Écologie, développement et aménagement durables	1 669 604,98
	Énergie, climat et après-mines	Écologie, développement et aménagement durables	477 850,00
		Prévention des risques	Écologie, développement et aménagement durables
	Infrastructures et services de transports	Écologie, développement et aménagement durables	30 137,12
		Écologie, développement et aménagement durables	12 880 422,53
		Écologie, développement et aménagement durables	6 531 020,72
	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	Écologie, développement et aménagement durables	58 204,97
		Écologie, développement et aménagement durables	43 296,97
		Écologie, développement et aménagement durables	194 485,00

	Programme	Mission	Crédits de paiement (en €)
Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social	Accès et retour à l'emploi	Travail et emploi	2 600 409,52
	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	Travail et emploi	1 058 551,60
	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	Travail et emploi	104 441,23
	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Travail et emploi	45 705,91
	Contractualisation pour le développement et la modernisation de l'apprentissage	Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage	4 853 219,00
Recherche et enseignement supérieur	Formations supérieures et recherche universitaire	Recherche et enseignement supérieur	1 670 489,50
	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Recherche et enseignement supérieur	15 000,00
		Recherche et enseignement supérieur	75 000,00
	Vie étudiante	Recherche et enseignement supérieur	14 610,00
Égalité des territoires et logement	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Égalité des territoires, logement et ville	572 434,50
		Égalité des territoires, logement et ville	308 767,00
	Politique de la ville	Égalité des territoires, logement et ville	60 000,00
	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	Égalité des territoires, logement et ville	1 936 015,47
		Égalité des territoires, logement et ville	4 778 302,87

	Programme	Mission	Crédits de paiement (en €)
Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative	Jeunesse et vie associative	Sport, jeunesse et vie associative	38 100,00
		Sport, jeunesse et vie associative	348 002,00
	Sport	Sport, jeunesse et vie associative	110 284,10
		Sport, jeunesse et vie associative	228 015,52
Affaires sociales et santé	Actions en faveur des familles vulnérables	Solidarité, insertion et égalité des chances	1 503 523,99
	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	Solidarité, insertion et égalité des chances	25 980,82
		Solidarité, insertion et égalité des chances	48 540,00
	Handicap et dépendance	Solidarité, insertion et égalité des chances	550 608,00
	Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales	Solidarité, insertion et égalité des chances	38 665,75
		Solidarité, insertion et égalité des chances	86 333,00
Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique	Concours financiers aux communes et groupements de communes	Relations avec les collectivités territoriales	8 839 006,33
	Concours financiers aux départements	Relations avec les collectivités territoriales	3 107 248,67
	Concours financiers aux régions	Relations avec les collectivités territoriales	9 949 795,00
	Fonction publique	Gestion des finances publiques et des ressources Humaines	120,00
État des dépenses affectées à la mise en oeuvre des politiques publiques dans le Doubs			156 049 991,96

► GLOSSAIRE

Sigles

Signification

A

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACI	Atelier et Chantier d'Insertion
ACSé	Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
ADDSEA	Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AGEPHIP	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées
AMP	Aide Médico-Pédagogique
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AP	Arrêté Préfectoral
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARML	Association Régionale des Missions Locales
ARS	Agence Régionale de Santé
ASP	Agence de Services et de Paiement
AUI	Aire Urbaine Investissement

B

BEP	Brevet d'Études Professionnelles
BPI	Banque Publique d'Investissement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics

C

CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAGB	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAUDA	Centre d'Accueil d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
CC	Communauté de Communes
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCID	Commission Communale des Impôts Directs

CDAPH	Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDCEA	Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles
CDNPS	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
CDVLLP	Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CG	Conseil général
CG25	Conseil général du Doubs
CIE	Contrat Initiative Emploi
CIID	Commission Intercommunale des Impôts Directs
CLE	Commission Locale de l'Eau
CLIS	Classes pour l'Inclusion Scolaire
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CNI	Carte Nationale d'Identité
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques
CR	Conseil Régional
CRFC	Conseil Régional Franche Comté
CRH	Comité Régional de l'Habitat
CRR	Conservatoire à Rayonnement Régional
CSP	Centre de Services Partagés
CU	Certificat d'Urbanisme
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale



DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDFIP	Direction Départementale des Finances Publiques
DDI	Direction Départementale Interministérielle
DDR	Dotation de Développement Rural
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDT	Direction Départementale des Territoires
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DIHAL	Délégation Interministérielle pour l'Hébergement et l'Accès au Logement

DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DMD	Délégués Militaires Départementaux
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Directions régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRFiP	Direction Régionale des Finances Publiques

E

EAV	Emploi d'Avenir
EDE	Établissement Départemental d'Élevage
EDF	Electricité De France
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EREA	Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté
ETP	Équivalent Temps Plein

F

FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FNE	France Nature Environnement
FRAC	Fond Régional pour l'Art Contemporain
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
FSE	Fond Social Européen

G

GAEC	Groupement Agricole d'Exploitations en Commun
GDF	Gaz De France
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GRH	Gestion des Ressources Humaines

H

HLM	Habitation à Loyer Modéré
HT	Hors Taxes
HU	Hébergement d'Urgence
HUDA	Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile

I

IAE	Insertion par l'Activité Économique
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IDE	Internet Départemental de l'État
IEM	Études d'Interprétation des Milieux

L	LAURE LGV	Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie Ligne Grande Vitesse
M	MDPH MSA	Maison Départementale des Personnes Handicapées Mutualité Sociale Agricole
O	ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
P	PA PAC PAF PC PCA PCH PDALPD PDH PEDT PIMMS PL PLH PLU PMA PMR PO PPA PPI PRE PREH PRIS RFF	Permis d'Aménager Politique Agricole Commune Police Aux Frontières Permis de Construire Peugeot Citroën Automobiles Prestation de Compensation du Handicap Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées Plan Départemental de l'Habitat Projet Educatif Territorial Point d'Information et de Médiation Multi Services Poids lourd Plan Local de l'Habitat Plan Local d'Urbanisme Pays de Montbéliard Agglomération Personnes à Mobilité Réduite Programme Opérationnel Plan de Protection de l'Atmosphère Plan Particulier d'Intervention Plan de Réussite Éducative Plan de Rénovation Thermique de l'Habitat Point Rénovation Information Service Réseau Ferré de France
R	RN RSA RSP	Route Nationale Revenu de Solidarité Active Relais de Services Publics



SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SAS	Société par Actions Simplifiée
SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDCI	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDOSMS	Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico Sociale
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SGAR	Secrétariat Général aux Affaires Régionales
SGMAP	Secrétariat Général de la Modernisation de l'Action Publique
SHON	Surface Hors d'Oeuvre Nette
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SIRACEDPC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles, Économiques, de Défense et de Protection Civiles
SMIX	Syndicat MIXte
SMMO	Syndicat Mixte du Mont d'Or
SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer français
SNPC	Système National des Permis de Conduire
SPE	Service Pour l'Emploi
SPED	Service Pour l'Emploi dans le Département
SROS	Schéma Régional d'Organisation Sanitaire



TGV Train à Grande Vitesse



ULIS Unité Localisée d'Inclusion Scolaire

URSSAF Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

UT Unité Territoriale



VL Véhicule Léger

VTT Vélo Tout Terrain



ZAC Zone d'Aménagement Commercial

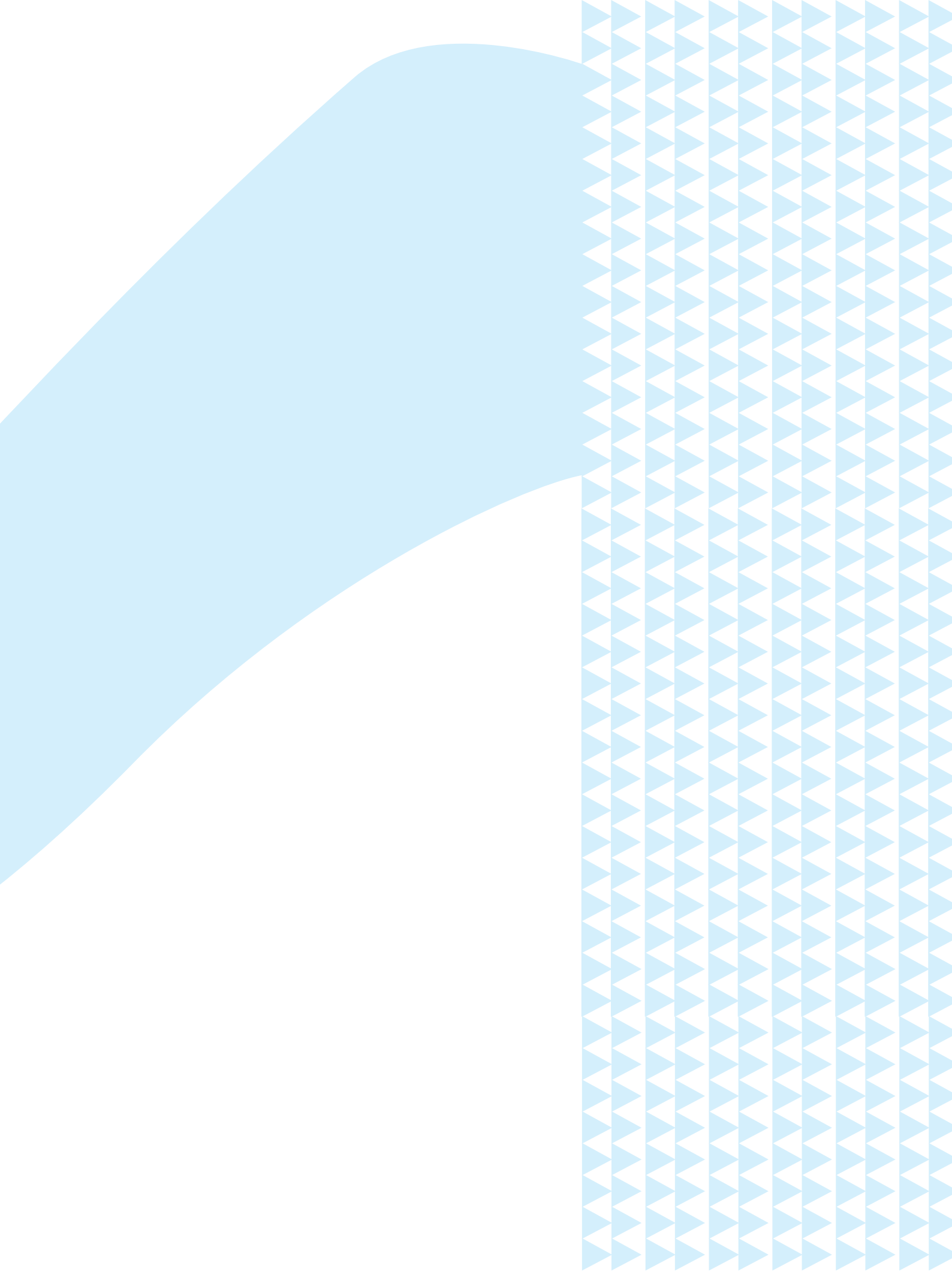
ZDE Zone de Développement Éolien

ZRR Zone de Revitalisation Rurale

ZSP Zone de Sécurité Prioritaire

ZUS Zone Urbaine Sensible







Édité en juin 2014

**Préfecture de la Région
Franche-Comté**

Préfecture du Doubs

8 bis rue Charles Nodier
25035 Besançon

Tél. : 03 81 25 10 00

Fax : 03 81 83 21 82

courriel :

prefecture@doubs.gouv.fr

Site internet :

www.doubs.gouv.fr

